# FICHES EAU ET BIO

# L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Région Grand Est

### **SOMMAIRE**

- Fiche région Grand Est
- Fiche territoire de Salon et du Haut Vingeanne (52)
- Fiche territoire des sous bassins versants de l'Amance et de l'Apance (52)
- Fiche territoire de la Saône amont (88)
- Fiche territoire du Haut Coney (88)

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

La région Grand Est couvre une partie nord du bassin Rhône- Méditerranée ainsi que la totalité du bassin Rhin-Meuse et la frange Est du bassin Seine-Normandie. 9% du bassin Rhône- Méditerranée se situe ainsi en Grand-Est, sur les départements de Haute Marne (52) et des Vosges (88).

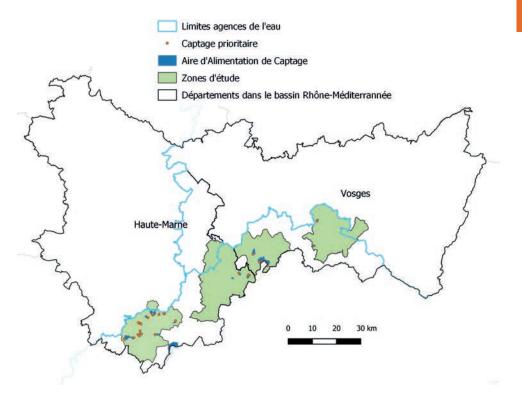
24 captages ont leur ressource en eau contaminée par des pollutions diffuses (dont 10 par des pesticides) et sont classés prioritaires dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse 2016 – 2021 (SDAGE RMC).

La lutte contre la pollution par les produits phytopharmaceutiques grâce à des changements conséquents dans les pratiques actuelles et la préservation de l'eau destinée à la consommation humaine figurent parmi les orientations fondamentales du SDAGE RMC.

En Grand Est l'agriculture biologique a connu un essor sans précédent ces dernières années. Ce mode de production, qui met en application des pratiques favorables à la protection de l'environnement et notamment de la ressource en eau, et qui assure une production d'aliments sains et de qualité, répond en effet à une véritable attente sociétale. Il permet en outre de créer de la valeur ajoutée pour les producteurs et les entreprises de transformation ou de distribution, et de participer de façon croissante au développement économique du territoire régional

### Les fiches de l'observatoire Eau et Bio du bassin RMC

En complément de cette fiche régionale, 4 regroupements d'Aires d'Alimentation de captage (AAC), deux par département, ont été étudiés afin de proposer une analyse fine des dynamiques de développement de l'agriculture bio sur les zones à enjeux Eau.





### Contexte régional

5,55

MILLIONS D' HABITANTS

30 322

EXPLOIT. AGRICOLES

3 062 000 ha

SAU

Source : Agreste Grand Est

170

CAPTAGES PRIORITAIRES \*

9 %

DE LA SURFACE DU BASSIN EST SITUÉ DANS CETTE REGION

4 %

DE LA SURFACE TOTALE DE LA RÉGION EST SITUÉE DANS CE BASSIN

\* identifiés par le Grenelle de l'environnement : captages dégradés ou à risque de dégradation par des pollutions diffuses et captages d'importance stratégique

# Les productions agricoles bio en 2017

2 222

**EXPLOITATIONS BIO** 

127 854 ha

**BIO DONT 71 260 EN CONVERSION** 

7%

DES EXPLOITATIONS RÉGIONALES SONT BIO

4,2 %

DE LA SAU RÉGIONALE EN BIO

Source: Agence Bio / ORAB Grand Est.



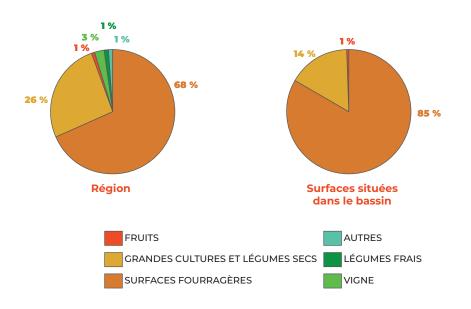




### L'AGRICULTURE BIO EN GRAND EST

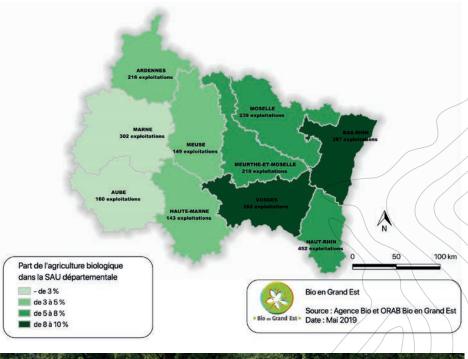
L'activité agricole est tournée vers l'élevage mais les filières végétales sont bien représentées également avec la viticulture, les productions légumières et les grandes cultures. Toutes les productions sont représentées en agriculture biologique. Les surfaces cultivées en bio connaissent une forte progression depuis 2015.

▶ Répartition des surfaces bio et en conversion dans la région et dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée



Source: Agence Bio / OC

### ▶ Part de la surface bio par rapport à la SAU totale par département





### Progression des surfaces en agriculture biologique

127 854 ha

EN BIO FIN 2017 DONT 40 412 EN CONVERSION

+9,6 %

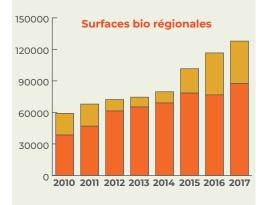
SURFACES BIO EN 1 AN

+77 %

**SURFACES BIO EN 5 ANS** 

Source: Agence Bio / OC

 Évolution des surfaces bio et en conversion dans la région et dans la partie de la région située dans le bassin Rhône-Méditerranée :

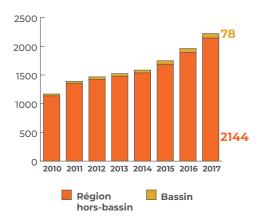




### Tendances de l'évolution de l'AB

En région Grand Est, l'agriculture biologique continue sa progression avec un record de conversions. En 2017, 261 exploitations se sont engagées en bio, un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 2010. Toutes les filières sont concernées par un développement des fermes et des surfaces en conversion. La part des fermes bio située dans le bassin Rhône-Méditerranée représente 106 fermes en 2017 sur un total de 2 222 fermes en Grand Est. La dynamique de conversions dans la partie concernée par le bassin Rhône-Méditerranée entre 2010 et 2017 est identique à celle dans l'ensemble de la région Grand est avec une croissance de + 89%.

 Évolution du nombre d'exploitations bio dans la région, dont la partie concernée par le bassin Rhône-Méditerranée



entre 2015 et 2017 dans la partie de la région concernée par le bassin Rhône-Méditerranée

▶ Évolution des engagements et arrêts de certifications

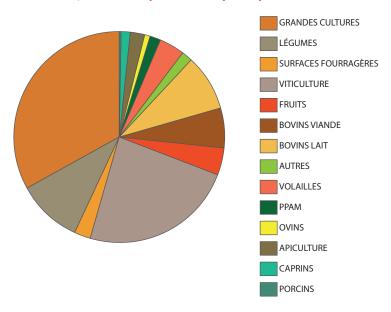


Source : Bio en Grand Est

Source: Bio en Grand Est / Agence Bio

### PROFIL DES NOUVEAUX PRODUCTEURS NOTIFIÉS EN BIO

▶ Répartition des nouvelles fermes engagées en agriculture bio dans la région, en 2017 et 2018, selon leur production principale



**Source:** Bio en Grand Est / Notifications Agence bio.

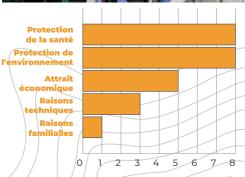
 Répartition des nouvelles fermes engagées en agriculture bio dans la région, en 2017 et 2018, selon leur production principale

Le choix du passage en bio est souvent le fruit de raisons multiples. Cependant la protection de la santé et de l'environnement, dont la ressource en eau, sont les plus souvent citées par les agriculteurs ayant répondu. Les aspects techniques sont moins cités que par les agriculteurs localisés sur zone de captage, pour qui avoir de « meilleures pratiques » est important (voir les 4 fiches « groupements de captages »).

Source : enquête Bio en Grand Est : sur 67 producteurs enquêtés en ligne, 35 ont répondu dont 10 certifiés en 2017 ou 2018

La dynamique de 2017 se poursuit en 2018 avec 312 fermes engagées. L'année 2018 est marquée par de nombreux engagements dans les **vignobles alsaciens et champenois**, avec 86 engagements contre 50 en 2017, ainsi qu' une forte augmentation des engagements en **grandes cultures**, avec 114 fermes en 2018 contre 74 en 2017. En 2017 et 2018, ce sont **au total 573** fermes qui se sont engagées en bio dans la région Grand Est.





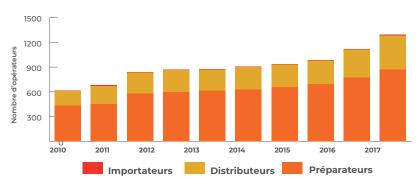
### **DYNAMIQUE DU SECTEUR AVAL BIO DANS LA RÉGION**

Le Grand-Est est la huitième région française qui compte le plus d'entreprises bio avec 1293 opérateurs aval bio.

Si ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, elles sont particulièrement implantées dans les départements à forte densité de population comme le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Marne. Les opérateurs de l'aval bio sont quasiment deux fois plus nombreux qu'il y a 10 ans en Grand-Est.

Le secteur aval bénéficie de la même dynamique que le secteur de la production bio, avec une hausse de 14% du nombre d'entreprises en 2018 par rapport à 2017. Ce dynamisme va de pair avec l'augmentation de la fréquence d'achats des produits bio par les consommateurs et le développement du marché bio national.

#### Évolution du nombre d'opérateurs aval bio dans la région



Source: Agence Bio / OC 2018

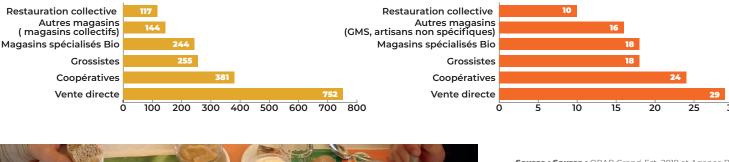
Le Grand Est offre une diversité d'opérateurs et de transformateurs bien implantés sur le territoire à l'inverse des importateurs qui restent peu nombreux à ce jour.

La vente directe est une voie de commercialisation fréquente dans le région. Ainsi, d'après les données de notification de l'Agence Bio, plus d'1/3 des producteurs utilisent ce mode de commercialisation, mais pas nécessairement de manière exclusive. La vente en coopérative s'est également développée, en lien notamment avec les élevages bovins et les grandes cultures. Les collectifs d'agriculteurs bio ont permis la création de coopératives 100% bio comme Probiolor ou la Cocebi.

Dans la lignée de la loi EGALIM, qui imposera à termes un objectif de 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2020, notre territoire, qui si situe aujourd'hui en dessous de la barre des 10%, doit continuer à progresser sur cette filière. Au niveau de l'aval cela passera par la mise en œuvre d'un projet alimentaire global au sein des établissements publics comme privés.

### ▶ Modes de commercialisation pratiqués par les producteurs bio du Grand-Est et dans la partie située sur le bassin RMC (nombre de fermes)

### En région Grand Est



Progression des surfaces en agriculture biologique

1293

**OPÉRATEURS BIO EN 2018** 

129

NOUVEAUX OPÉRATEURS BIO EN 2018

872

TRANSFORMATEURS CERTIFIÉS BIO EN 2018

411

DISTRIBUTEURS CERTIFIÉS BIO EN 2018

10

IMPORTATEURS CERTIFIÉS BIO EN 2018

84

ENTREPRISES BIO SITUÉE SUR LE BASSIN RMC

**Sources :** Agence Bio / OC 2018 et Notifications Agence bio.

Dans la partie de la région située dans le bassin RMC





### SURFACES FOURRAGÈRES & ÉLEVAGE

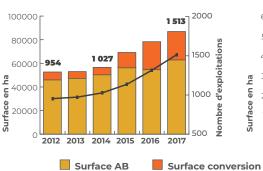
La présence des surfaces fourragères bio en région Grand Est est essentiellement liée aux activités d'élevage. Les filières animales sont particulièrement dynamiques depuis quelques années, que ce soit les filières lait ou les filières viande.

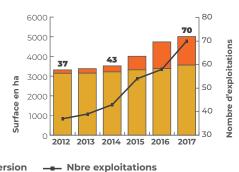
#### Évolution des surfaces fourragères bio et nombre d'exploitations en disposant



**En région Grand Est** 

#### Partie de la région Grand Est située dans le bassin RMC





#### Répartition des surfaces fourragères bio par sous-catégories en 2017

		GRAND EST	PARTIE SUR LE BASSIN
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
	Prairie temporaire	11 352	590
CULTURES FOURRAGÈRES	Luzerne	6 098	139
	Autres cultures fourra- gères	7 107	222
SURFACE TOUJOURS EN HERBE (STH)	Parcours herbeux	468	-
	Prairie permanente	61 848	4 033

### L'aval des filières animales bio en Grand Est

.Lait bovin : La majorité des volumes est livrée à une dizaine de laiterie, privées ou coopératives, 100% bio ou mixtes. Certains producteurs transformant également à la ferme pour une demande en vente directe en augmentation. Enjeux: bien connaitre les coûts de production, résorber les zones blanches

.Lait caprin et ovin : La grande majorité de la production est transformée à la ferme et valorisée en circuits-courts. Deux laiteries transforment et valorisent du lait de chèvre bio.

.Viande bovine : Des opérateurs se mobilisent, à l'instar d'UNEBIO qui a mis en place un pôle commercial à l'abattoir de Mirecourt, sans oublier le rôle clés des opérateurs et abattoirs de proximité. Enjeux : planification des volumes, lien avec les conversions céréalières pour une autonomie territoriale.

.Viande ovine : Les éleveurs valorisent historiquement les agneaux bio via les filières courtes. Mais la filière longue amorce un changement profond avec l'arrivée en 2016 d'un opérateur en viande bio d'envergure nationale. Enjeux: une production plutôt saisonnée pour une demande toute l'année.

.Volailles et œufs : Le territoire abrite une grande diversité de type et de taille d'élevages avicoles biologique pour des débouchés en filières longues et courtes.

.Viande porcine: La valorisation se fait surtout en circuits courts. La demande en porc bio est bien supérieure à l'offre et toutes les filières de distribution (magasins spécialisés bio, GMS, RHD...) recherchent du porc bio produit localement. Enjeux: déficit en porcelets bio.

.Apiculture : Le marché du miel bio est très fortement déficitaire alors que la distribution spécialisée en bio et les GMS recherche activement des produits bio de la ruche issus du territoire.

Enjeux: améliorer l'accompagnement des producteurs.

. En Grand Est

1513 EXPLOITATIONS BIO

86 923 ha CERTIFIÉS BIO **DONT 24 060 HA EN CONVERSION** 

- + 11 % SURFACES BIO / 2016
- 65 % SURFACES BIO / 2012
- 8 % SAU FOURRAGÈRES RÉG.
- . Partie située sur le bassin RMC

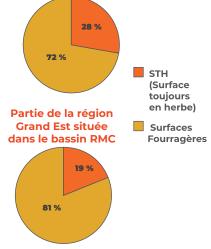
**70** EXPLOITATIONS BIO

5 012 ha certifiés bio **DONT 1 451 HA EN CONVERSION** 

- **5.7** % SURFACES BIO / 2016
- 51 % SURFACES BIO / 2012

#### Répartition des surfaces fourragères bio par sous-groupes en 2017

### En région Grand Est



<ul> <li>Nombre d'élevages bio par catégories d'animaux en 2017</li> </ul>	GRAND EST	PARTIE SUR LE BASSIN
DÉTAIL DES PRODUCTIONS	NBRE ATELIER	NBRE ATELIER
Vaches allaitantes	425	21
Vaches laitières	369	21
Brebis viande	76	4
Brebis lait	15	3

24

125

**53** 

3

1

**Truies reproductrices** 

**Aviculture** 

**Apiculture** 



### **GRANDES CULTURES**

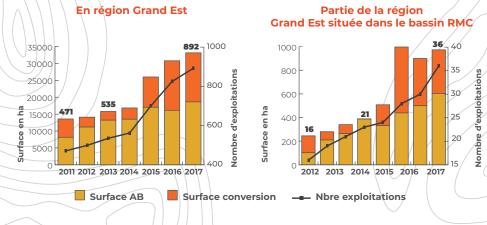
Ce secteur a connu une forte progression au niveau national en 2015 et 2016, et à l'échelle du Grand Est, avec 892 producteurs à ce jour et une dynamique de conversion soutenue.

Les filières tirent fortement ce développement avec un marché attractif et diversifié (assolements en grandes cultures bio très diversifiés) et des marchés de niche pour faire face à une demande nationale importante qui offre encore des perspectives de développement.

Le développement de nouvelles filières de valorisation et de nouvelles productions est en plein essor et constituent autant de nouveaux marché pour notre territoire et d'incitation à la conversion : houblon, orge brassicole, chènevis, lentilles, PPAAM, Soja, Betterave sucrière, Sarazin...

Le maillage territorial des outils de stockage, séchage, transformation fait encore défaut sur certains territoires et pour certaines productions et doit être renforcé tant du point de vue industriel que sur les exploitations, préférentiellement en collectif.

### Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures



#### Répartition des surfaces fourragères bio par sous-catégories en 2017

			PARTIE SUR LE BASSIN
SOUS-FILIÈRE	DÉTAIL DES PRODUCTIONS	SURFACES (HA)	SURFACES (HA)
	Blé tendre	9 351	160
CÉRÉALES	Orge	3 149	28
	Mélanges céréales légumi- neuses	5 987	198
	Sarrasin	511	42
	Triticale	2 565	125
	Avoine	2 269	80
	Blé dur	58	-
	Autres céréales	4 176	173
	Soja	918	-
OLÉAGINEUX	Tournesol	641	-
	Lin	12	-
	Autres oléagineux	747	<b>52</b>
PROTÉAGINEUX	Féverole	852	16
	Pois protéagineux	1 144	43
	Autres protéagineux	116	-
LÉGUMES SECS	Pois chiche	4	-
	Lentilles	483	23
	Autres légumes secs	-	-

### . En Grand Est

892 EXPLOITATIONS BIO

33 174 ha CERTIFIÉS BIO DONT 24 060 HA EN CONVERSION

- + 6 % SURFACES BIO / 2016
- + 135 % SURFACES BIO / 2012

1,9 % SAU FOURRAGÈRES RÉG.

### . Partie située sur le bassin RMC

**36** EXPLOITATIONS BIO

**972 ha** CERTIFIÉS BIO DONT 1

- + 8 % SURFACES BIO / 2016
- + 185 % SURFACES BIO / 2012

### L'aval des filières animales bio en Grand Est

Le Grand Est offre une diversité d'opérateurs et de transformateur bien implantés sur le territoire. La filière blé-farine-pain en local est en développement avec des opérateurs, meuniers et boulangers qui s'engagent de façon croissante. Il convient cependant d'améliorer le suivi global de l'évolution des volumes et des surfaces pour avoir une bonne visibilité sur l'évolution de l'offre et sa part régionale. Un enjeu majeur commun à de nombreuses productions devient l'organisation des étapes de post-récolte, avec le développement nécessaire d'un nouveau maillage d'outils de stockage, de séchage et de transformation, de nature à renforcer l'autonomie des fermes.



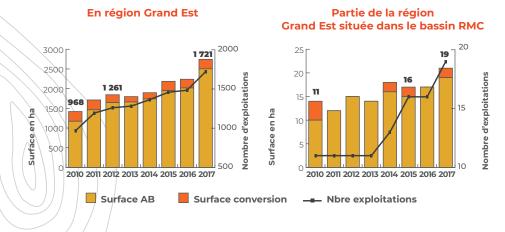


### **PRODUCTIONS FRUITIÈRES**

La région comprend 400 producteurs de fruits dont 74 en orientation principale. Avec une hausse de 20 % par rapport à 2016, 1/3 de la SAU de la filière est aujourd'hui en bio ou conversion.

Le développement progressif de la filière, notamment en direction de la distribution, nécessite la création de mise en marché collective et le développement de la transformation des fruits biologiques pour limiter les pertes en saisons (surproduction) et améliorer l'efficience des fermes.

Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures





### **LÉGUMES FRAIS**

Parmi les 440 exploitations en maraîchage une part importante est concentrée en Lorraine et dans des secteurs périurbains, correspondant à une demande sociétale très forte en circuits-courts. Les légumes de plein champs sont davantage cultivés en Alsace et Champagne Ardenne pour des débouchés composés majoritairement par des grossistes et des plateformes spécialisées (Restauration Hors Domicile, Distribution, GMS...).

Les installations récentes et les projets d'installations sont nombreux et demandent à être accompagnés pour assurer la viabilité des structures : besoins forts d'accompagnement sur les démarches à l'installation, la formation, sur les références technico-économique et sur la commercialisation.





- Nbre exploitations

Partie de la région

### . En Grand Est

**400** EXPLOITATIONS BIO

1 129 ha CERTIFIÉS BIO DONT 24 060 HA EN CONVERSION

- + 20 % SURFACES BIO / 2016
- + 102 % SURFACES BIO / 2012

31,6 % SAU RÉG. EN FRUITS

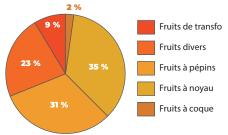
. Partie située sur le bassin RMC

16 EXPLOITATIONS BIO

28 ha CERTIFIÉS BIO DONT 1
451 HA EN CONVERSION

- + 65 % SURFACES BIO / 2016
- + 460 % SURFACES BIO / 2012

### Cultures fruitières bio en région Grand Est



### . En Grand Est

440 EXPLOITATIONS BIO

1 321 ha CERTIFIÉS BIO DONT 24 060 HA EN CONVERSION

+ 24 % SURFACES BIO / 2016

+ 84 % SURFACES BIO / 2012

17,4 % SAU RÉG. EN FRUITS

. Partie située sur le bassin RMC

19 EXPLOITATIONS BIO

21 ha CERTIFIÉS BIO DONT 1 451 HA EN CONVERSION

+ 18 % SURFACES BIO / 2016

+ **33** % SURFACES BIO / 2012

### Les dispositifs d'aides à l'agriculture bio dans la région

### AIDE À LA CONVERSION ET AU MAINTIEN

En 2019, les aides à la conversion sont plafonnées à 30 000 € sur l'ensemble du territoire Grand Est, et déplafonnées uniquement sur les zones à enjeu eau. Il faut qu'au moins une parcelle conduite en bio se trouve sur l'aire d'alimentation d'un captage dégradé.

Les règles suivantes s'appliquent :

- ▶ Engagement sur 5 ans, avec reprise des engagements sur la période PAC précédente pour 2015 et engagements sur la future PAC pour les dossiers des années suivantes : exemple je m'engage en 2017, mon aides sont de 3 ans sur la programmation actuelle et de 2 ans pour la programmation suivante ;
- ▶ Engagement à la parcelle ;
- ▶ Non cumulables avec la majorité des MAEC (système herbager, polyculture-élevage) ;
- ► Cumulables avec les aides découplées (DPB) et couplées du ler pilier (végétales et animales);
- ► Cumulables avec l'ICHN.

La transparence GAEC est appliquée (jusqu'à 3).

Les aides bio sont également cumulables avec le crédit d'impôt bio dans la limite d'un plafond cumulé d'aides Bio + Crédit d'impôt de 4 000 € (voir ci-dessous pour le crédit d'impôt).

**Les aides au maintien** sont éligibles en sortie de CAB sur les zones de captage des bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée.

Le montant d'aide par hectare varie en fonction de la nature du couvert engagé et du type d'opération (conversion ou maintien).

	MONTANTS D'AIDE €/HA/AN	
CATÉGORIE DE COUVERT	CONVERSION	MAINTIEN
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	44	35
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130	90
Cultures annuelles : grandes cultures, et prairies artificielles (assolées au cours des 5 ans et composées d'au moins 50% de légumineuses à l'implantation)  Semences de céréales/protéagineux et fourragères	300	160
PPAM* 1 (aromatiques et industrielles)	350	150
Viticulture (raisin de cuve)	350	240
Cultures légumières de plein champ (dont pommes de terre)	450	250
Maraîchage (avec et sans abri, raisin de table) et arboriculture (fruits à pépins, à noyaux et à coques) Semences potagères et de betteraves industrielles PPAM 2 (autres PPAM)	900	600

### LE CRÉDIT D'IMPÔT BIO

Pour en bénéficier il faut avoir au moins 40% des recettes de l'entreprise provenant d'une activité certifiée AB (c'est-à-dire valorisée en C2 ou bio). Il n'est donc pas possible de bénéficier du crédit d'impôt bio en lère année de conversion.

Il s'agit d'un montant forfaitaire qui vient d'être réévalué à 3 500€ par exploitation individuelle. Ce nouveau Crédit d'impôt sera applicable à partir des revenus 2018 jusqu'aux revenus 2020.

En cas de GAEC, la règle de transparence s'applique (jusqu'à 3). Par contre pour les sociétés de personnes (EARL, SARL...), il n'y a qu'un seul crédit d'impôt.

### **LES AUTRES AIDES**

- ▶ Les aides à l'investissement sont priorisées pour les Agriculteurs Biologiques.
- ► Les Appels à Projets annuels « filières Bas niveau d'Impact » financent des projets collectifs d'investissement dans les filières biologiques.
- ▶ Majoration des Dotations Jeunes Agriculteurs.
- ► Financements du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire via France Active Champagne-Ardenne : garanties de prêts bancaires (montant maximal garanti de 100 000 €), prêts issus de l'épargne solidaire (taux de 2%, jusque 200 000€, subvention destinée à l'essaimage de projets avec une potentialité de 5 ETP à 3 ans (jusque 20 000€).
- ▶ Le département des Vosges propose une aide à la certification bio de :
  - 80 % du coût de la certification inférieure ou égale à 250 € HT,
  - forfait de 200 € HT au coût de certification entre 250 € HT et 500 € HT,
  - 30 % du coût de la certification supérieure à 500 € HT.

### Les dynamiques collectives et initiatives locales 1/2

### LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA RÉGION GRAND EST

Conseil Régional: La Région Grand Est a fixé 4 priorités pour sa politique agricole. La priorité 1 « compétitivité et modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire » porte sur la modernisation et le développement des exploitations agricoles et des outils de transformation pour plus de compétitivité et une adaptation aux besoins du marché. En la matière, le soutien de la Région concerne tous les secteurs de production, priorise les projets collectifs, les projets qui vont de la production à la commercialisation et les activités d'élevage. La Région met en place une approche par filière : élaboration de contrat avec les filières et création de 4 comités sur les grandes filières du Grand Est (Elevage et filière viande, grandes cultures, production spécialisées, viticulture) qui se réunissent plusieurs fois par an pour adapter en permanence les interventions de la Région. La seconde priorité « Marchés régionaux » vise à répondre aux demandes des consommateurs en matière de qualité et origine, à monter en gamme la production pour créer de la valeur ajoutée, et à saisir l'opportunité d'un marché en croissance. La priorité 3 « Développement agricole et progrès » concerne l'accompagnement de la mutation des systèmes pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et plus globalement sociétales. Pour cela, la Région soutien l'acquisition et diffusion de connaissances sur les plans technologiques, techniques, organisationnels... La 4ème et dernière priorité « Installation et renouvellement des générations » vise à soutenir l'installation en agriculture via un accompagnement des candidats à l'installation. Renforcer le réseau de formation dans le domaine agricole, identifier les cédants et accompagner les candidats à l'installation sous les axes choisis. La politique agricole régionale est co-présidée Etat-Région et comprend une commission, 5 comités régionaux thématiques transversaux (Bois & Forêt, Installation-Transmission, Compétitivité des exploitations, agroenvironnement & agriculture biologique, marchés alimentaires régionaux) et 4 comités techniques par filière. La Région Grand Est dispose également d'un politique de l'eau.

La région Grand Est dispose également d'un plan bio porté par différents partenaires (Bio en Grand Est, Chambre d'Agriculture Grand Est, Région, Agence de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse...).

### LES ACTEURS ET LEURS PROJETS DANS LE TERRITOIRE RMC ET SES ENVIRONS

Le territoire compte 3 groupes 30 000, 8 fermes déphy en grandes culture et potentiellement des GIEE. En outre, de nombreuses autres dynamiques collectives ou au service du collectif sont en cours sur la transition agricole. Certaines sont estampillées « agriculture biologique ». Elles associent de nombreux acteurs : agriculteurs, organisme professionnels agricoles, collectivités, établissements d'éducation, opérateurs économiques, associations travaillant sur le milieu rural, l'agriculture, l'environnement, la culture et l'éducation populaire... Certaines sont reportés dans le tableau ci-dessous. Le tableau suivant liste de manière non exhaustive les acteurs qui y participent. Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux 4 fiches des territoires prioritaires.

### LES DYNAMIQUES COLLECTIVES ACTUELLES LES PLUS IMPORTANTES

Groupe lait de foin : dynamique autour de la production de lait produit exclusivement avec du foin (52, 88) + Structuration d'une filière courte de valorisation d'un lait produit exclusivement au foin

Structuration d'un circuit alimentaire de proximité pour commercialiser du fromage de chèvres et brebis bio avec Biodeal (88)

Structuration d'une filière blé-Farine-Pain (52)

PEI séchoir : mise en place et/ou adaptation des séchoirs pour les productions spécifiques PPAM et Chanvre (52)

PEI triage : mise en place d'une solution de démélange des graines issues de cultures associées, à la ferme avec ABCE (52)

Lancement de la plate-forme Biotope de triage, séchage, stockage, conditionnement (52)

Introduction de produits bio locaux en restauration collective scolaire et d'entreprise (MBCA) (52 + 88)

**Développement du « réseau fermes bio-diversité » :** réseau pilote de fermes bio sur la biodiversité ; participer à la restauration de la Trame Verte et Bleue (52 + 88)

Projet sur la transmission sur le territoire du futur Parc national afin d'installer de nouveaux paysans et maintenir voire développer l'agriculture biologique (52)

Les évènements grand public bio : Relanges bio (88), fêtons la bio (88), foire bio (52)

Projet de légumerie/conserverie à Xertigny de Pôle Ecoter Vosges Alimentation (88)

Le BPREA et l'espace test en maraîchage biologique du CFPPA Fayls-Billot

Bourse d'échange bio (52 + 88)

Plateforme numérique « agri-échange » : mise en relation des agriculteurs dans le but d'échanger des travaux agricoles (52)

Projet de PAT (Plan Alimentaire Territorial) sur le territoire du PETR du Pays de Langres (52)

Plateformes agrilocal 52 et 88 pour mettre en relation les agriculteurs avec la restauration collective publique (52 + 88)

Projet de magasin de producteurs sur la commune de Harol (88)

Projet de réhabilitation de l'abattoir de Chaumont

### Les dynamiques collectives et initiatives locales 2/2

### LES ACTEURS DES DYNAMIQUES

ARDEAR (Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR)

Terre de Liens Champagne-Ardenne

MBCA (Manger Bio Champagne-Ardenne)

Bio en Grand Est

GAB 52 (Groupement des AgroBiologistes de Haute-Marne)

GAB 88 (Groupement des AgroBiologistes ds Vosges)

GIP du futur Parc national des Forêts de Bourgogne et Champagne

LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

ADMA (Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture)

CCAVM (Communauté de Commune Aubérive Vingeanne Montsaugeonnais)

Communauté de communes Hautes-Vosges

Communauté d'agglomération d'Epinal

Commune de Harol

Commune de Xertigny

PETR Pays de Langres

Conseil Départemental de Haute-Marne

Conseil Départemental des Vosges

Chambre d'Agriculture de Haute-Marne

Chambre d'Agriculture des Vosges

Etablissements agricoles : Fayls-Billot, lycée agricole de Chaumont-Choignes

Pôle Ecoter Vosges Alimentation

DRAAF et DDT

Opérateurs filières: Biotopes, ABCDE, Biodeal, Biolait, Unébio, Probiolor, Cocebi...

Autres: Régie rurale du Plateau Vaillant, Autour de la Terre et du Centre des Rives, La Maison de Courcelles, Association Natur'Ailes, Les Jardins de Cocagne de Thaon les Vosges, AGACI, L'association du Marché Biologique de Bleurville, Le Foyer rural de Relanges...

### Conclusion

La Région Grand-Est possède des historiques agricoles très différents entre ses anciens territoires de Champagne-Ardenne, de Lorraine et d'Alsace, à l'instar des dynamiques liées à l'agriculture biologique très hétérogènes selon ces territoires. Pour autant, la dynamique globale d'augmentation de l'AB se retrouve sur l'ensemble du secteur Grand Est, avec une production en forte augmentation, notamment sur les territoires de Champagne-Ardenne et Lorraine (historiquement moins développés que le secteur Alsace), et des filières qui se structurent progressivement sur la Grande région. La croissance est soutenue sur toutes les productions végétales, de la Grandes culture à la viticulture, en passant par les légumes, la dynamique étant moins importante sur les filières animales traditionnelles du territoire (bovins lait et bovins viande).

Le lancement de cet observatoire du territoire AERMC doit permettre désormais à chaque acteur, collectivités, collecteurs, transformateurs et distributeurs, de se mobiliser pour le développement de l'agriculture biologique sur ce territoire, avec toutes les clés pour développer nos filières territoriales et ancrer encore plus fortement l'AB.



www.eaurmc.fr www.biograndest.org















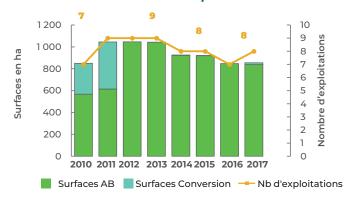
- ▶ **Bio Grand Est :** 03 26 64 96 81 contact@biograndest.org
- ▶ Agence de l'Eau Rhône-Méditerra-née-Corse, délégation de Besançon : 04 26 22 31 78

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

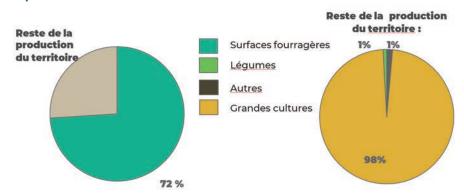
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé au Sud de Langres, sur les sous-bassins versants de Vingeanne et de Salon, ce territoire de la Haute-Marne compte 31 communes. Il s'agit de territoires ruraux, majoritairement agricoles, qui cherchent à développer et diversifier leurs économies. Le potentiel touristique de la zone commence depuis quelques années à être exploité (par la valorisation de ses richesses patrimoniales, historiques et environnementales). On y trouve notamment le lac-réservoir artificiel de Villegusien (aussi appelé Lac de la Vingeanne), d'un volume de plus de 8 millions de mètre cubes. Deux zones sont particulièrement importantes en terme de densité de population: Villegusien-le-Lac et Verseilles-le-Bas. Douze Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sont présentes sur le territoires, et trois captages prioritaires n'ont pas encore d'AAC. On retrouve en grande majorité des AAC gérés notamment par la Communauté de Commune de l'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais (la CCAVM gère ainsi 10 captages prioritaires).

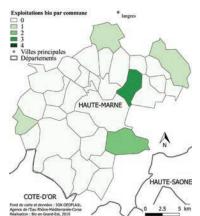
### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



#### ▶ Répartitions des cultures bio à l'échelle de la zone



### > nombre d'exploitations bio sur le territoire



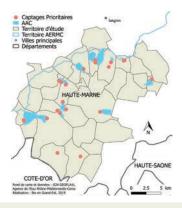








### TERRITOIRE DE Salon et du Haut Vingeanne



### Contexte territorial de la zone d'étude

31 COMMUNES

**12 262** HABITANTS

20 220 ha SAU

169 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

15 CAPTAGES PRIORITAIRES

# Les productions agricoles bio en 2017

8 EXPLOITATIONS BIO

855 ha CERTIFIES BIO DONT 17
HA EN CONVERSION

+0,9% SURFACES BIO / 2016

+19% SURFACES BIO / 2012

6/31 communes

AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

5 % DES EXPLOITATIONS DU SECTEUR SONT BIO

4 % DE LA SAU EN BIO SUR LA

ZONE

Sources : Agence Bio

### Les productions agricole bio sur la zone d'étude



### **GRANDES CULTURES**

60% des exploitations bio produisent des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux). 28% des surfaces bio sont en grandes cultures.

Entre 2017 et 2012, soit une période de 5 ans, le nombre d'exploitations en grandes cultures bio a varié, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, pour s'établir à 5 fermes en 2017 contre 6 en 2012. La surface en grandes bio a également variée mais avec une tendance à la hausse (+50ha environ). Si l'on fait un zoom sur l'évolution de ces valeurs entre 2016 et 2017, on recense une exploitation bio supplémentaire et donc une progression des surfaces qui se poursuit. De même, une nouvelle ferme s'est engagée en bio en 2018.

Quatre exploitations sur les cinq font des mélanges de céréales et légumineuses, et trois font du colza et/ou du blé tendre. L'avoine est produit par deux exploitations. D'autres cultures sont produites sur la zone par au moins une exploitation : les pois, féverole, le sarrasin, l'orge et le maïs en grain. La première production est le colza, suivi par les mélanges de céréales puis le blé tendre.

En bio, il est important de soulever un point : la production de grandes cultures des exploitations d'élevage doit participer à l'auto-suffisance alimentaires des fermes si nécessaire.

5/8

**EXPLOITATIONS BIO** 

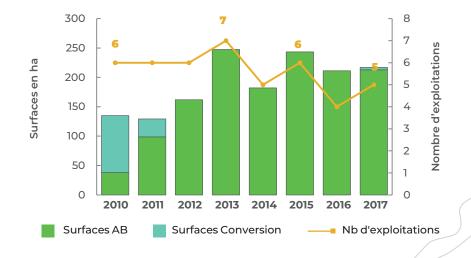
237 ha CERTIFIÉS BIO DONT 4 HA EN CONVERSION

28%

DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

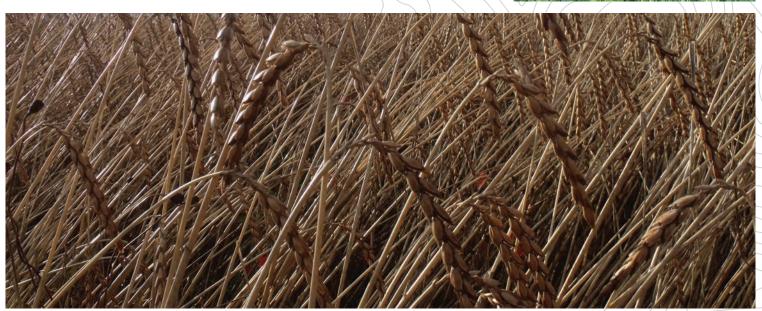
+ 3 % ÉVOL. SURFACES BIO/2016

+ **34** % ÉVOL. SURFACES BIO/2012











### **ELEVAGE (SURFACES FOURRAGÈRES)**

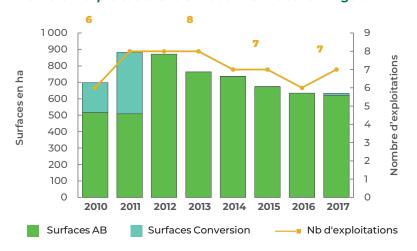
En 2017, 5 exploitations sur 8 font de l'élevage : 4 sont en bovin viande et 1 en ovin viande. On recense 292 vaches allaitantes. La production de fourrage concerne quant à elle 7 exploitations sur 8.

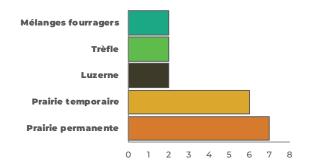
En 5 ans, la surface fourragère a diminué de 260 ha (30%) pour s'établir à environ 600 ha en 2017. Cela est à mettre en relation avec la perte d'une exploitation bio mais pas seulement. Cette tendance à la diminution s'observe depuis 2011.

88% de la surface fourragère est en STH (Surface Toujours en Herbe). Les 12% restants sont majoritairement en prairies temporaires. Les ruminants bio doivent avoir accès au pâturage. L'alimentation doit reposer sur une utilisation maximale des pâturage. 60% de l'alimentation doit provenir de fourrages grossiers. 60% des aliments doivent provenir de la ferme sinon d'autres exploitations principalement situées dans la même région. Les cultures fourragères sont importantes pour les rotations en grandes cultures biologiques. On les retrouve donc également dans des exploitations et des territoires sans élevage.

#### Évolution du nombre d'exploitation et des surfaces fourragères bio et en conversion

### ▶ Nombre d'exploitations faisant de la surface fourragère





5/8

**EXPLOITATIONS D'ELEVAGE BIO** 

7/8
EXPLOITATIONS FOURRAGERES-

633 ha
CERTIFIÉS BIO DONT 13 HA EN
CONVERSION

**74%** DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

+ 0 % ÉVOL. SURFACES BIO/2016

- **30** % ÉVOL. SURFACES BIO/2012







### **ARBORICULTURE ET MARAÎCHAGE**

1 seul arboriculteur est présent sur la zone depuis 2011 produisant notamment de la pomme (à cidre et à couteau).

Trois exploitations bio étaient installées sur presque 2 ha en 2017 afin de produire des légumes frais. A titre de comparaison, entre 2011 et 2016, seuls deux maraîchers exerçaient sur la zone. Il s'agit principalement de culture de légumes de plein champs. Parmi ces trois structures, l'on peut citer une structure qui emploie à peu près 18 personnes en insertion, au coté de l'encadrant technique : la Régie rural du Plateau à Vaillant. La vente par panier permet à cette structure de créer une dynamique de territoire en associant d'autres maraîchers bio à leur livraison sur Chaumont.

La surface exploitée en maraîchage connaît une réelle expansion. Lors d'entretiens réalisés en 2018, une exploitation maraîchère affirmait exploiter à elle seule 3 ha pour le maraîchage (dont 2000m² de bi-tunnel) et prévoir de doubler ses surfaces dans les années à venir. **S EXPLOITATIONS D'ELEVAGE BIO** 

0,2%
DE LA SAU BIO DE LA ZONE
D'ÉTUDE

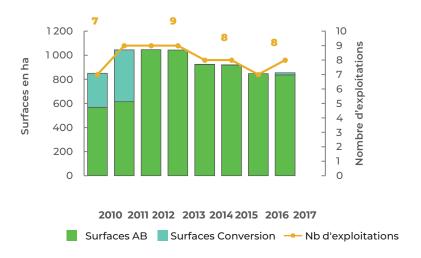
### Tendances de l'évolution de l'AB

Le nombre d'exploitations bio a diminué entre 2012 et 2016 avec la perte de 2 exploitations. La tendance s'est inversée depuis 2016 avec 1 exploitation supplémentaire en 2017 et 2 en 2018. La plupart des agriculteurs sont passés en bio avant ou au cours de l'année 2010. L'analyse est globalement la même pour les surfaces bio.

La dynamique bio est relativement peu élevée sur les dernières années, alors que le territoire avait vu apparaître des précurseurs de la bio (trois producteurs étaient passés en bio avant les années 2000).

En grandes cultures, plusieurs entretiens permettent de dire que les conversions ont souvent été possibles car des pratiques raisonnées étaient déjà de mise sur les exploitations. Ainsi la réflexion a été progressivement engagée : la mise en place de MAE (Mesures Agro-environnementales) ou la participation à un groupe DEPHY ont permis de se familiariser avec des pratiques que l'on retrouve en bio (rotation avec de la prairies temporaires et de la luzerne par exemple).

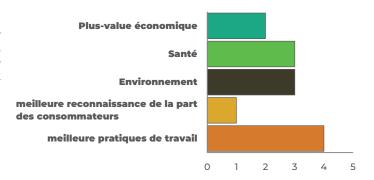
### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude





#### Motivations

La première motivation évoquée pour expliquer le passage en bio dans les entretiens réalisés est l'enjeu de la santé : lorsque les producteurs n'ont plus à utiliser des phytosanitaires, cela diminue la pollution des eaux et plus globalement de l'environnement, en plus de diminuer les charges. Le confort gagné au travail est également évoqué notamment grâce à la coopération qui existe entre producteurs bio.



### ► Contraintes

Les agriculteurs bio enquêtés ont évoqué une crainte de ne pas être à la hauteur techniquement. A cela s'ajoute la nécessité d'achat de matériel spécifique en bio. Pour eux, ces difficultées sont à mettre en relation avec le faible nombre de producteurs bio qui ne met pas en confiance et ne permet pas de mutualiser l'achat de matériel. Ils ont ainsi hésité longtemps à franchir le cap. Selon eux, ces difficultés sont désormais atténuées, grâce d'une part à l'accompagnement à la conversion réalisé par la Chambre d'Agriculture et le GAB 52 qui se poursuit dans le temps par un accompagnement global, d'autre part par des systèmes de prêt de matériel et de prestation, qui permettent d'alléger les frais à engager sur l'équipement (CUMA et plateforme agri-échange, qui sera présentée par la suite).

Un exploitant est sur une zone Natura 2000 et un autre est directement présent sur une AAC: pour ce dernier cela n'a pas été une contrainte mais au contraire cela lui a permis de s'en sortir, notamment grâce au soutien financier qui a accompagné sa conversion. Au cours de l'entretien, il a souhaité partager sa réflexion sur cette question: selon lui il ne faudrait pas seulement accompagner les exploitations présentes sur les AAC mais toutes celles du territoire, car les pollutions agricoles touchent les cours d'eaux et les nappes phréatiques. D'autant que cela est aussi une question d'équité. Il proposait ainsi que ce déplafonnement soit élargi et peut-être plus court (trois ans au lieu de cinq) afin de toucher plus d'exploitations. Un autre producteur évoque les CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) qui ont initié selon lui une bonne dynamique de conversion sur le territoire dans les années 2000.

# → Focus sur les cessations d'activité

Deux arrêts sont recensés sur le territoire, l'un en 2014 et l'autre en 2017, sur des filières d'élevage (bovin et ovin).

# → Focus sur les transmissions d'activité

Une grande partie des exploitations bio du territoire sont de longue date engagées en bio : la question de la transmission de ces dernières va se poser de plus en plus. Plusieurs producteurs interrogés se sont dit en réflexion sur la question et envisageaient déjà plusieurs pistes de reprise de leur activité par des proches (famille ou ouvrier par exemple). Cela permettrait de maintenir localement une multiplicité de petites fermes et d'éviter que la seule solution qui s'offre soit l'agrandissement des fermes déjà présentes, avec le risque de voir disparaître les surfaces cultivées en bio.

### La commercialisation des produits bio

### DYNAMIQUE DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Trois distributeurs sont présents sur le territoire, soit un de plus qu'en 2016 : ils sont installés à Saints-Geosmes et à Le Montsaugeonnais.

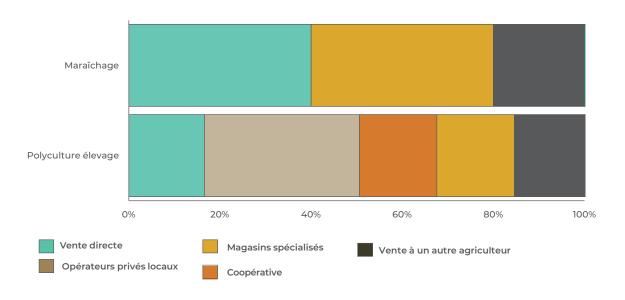
Pour les éleveurs, Unebio est cité comme opérateur permettant la commercialisation des bovins.

Pour les céréales, les débouchés sont assez variés (selon les enquêtes réalisées) : si avant les agriculteurs passaient par des coopératives comme Axéréal ou Dijon Céréales, le choix se fait de plus en plus en faveur d'opérateurs privés afin de maîtriser et diversifier les circuits de commercialisation. Des huileries sont ainsi sollicitées (Saveur de Mets à Auberive) mais aussi des minoteries (Moulin Foricher, moulin Dornier) ainsi que des intermédiaires.

En circuit court et vente directe, on remarque qu'au sein de la ville de Chaumont s'est développé une pluralité de mode de commercialisation: un magasins de producteur (Brin de campagne), un magasin spécialisé (Merveille de la nature), une AMAP, deux systèmes de drive fermier (Drive terroir 52 et les paniers de la Régie rurale) qui s'ajoutent au marché hebdomadaire. La ville de Langres accueille aussi deux épiceries commercialisant des produits locaux, notamment bio. L'une est une boutique éphémère consacrée à la marque Made in Pays de Langres. En effet, la ville de Langres en collaboration avec le pays de Langres a créée une appellation « Made in Pays de Langres » en 2014 afin de valoriser les produits locaux. Elle regroupe actuellement une centaine de producteurs dont 39 sont référencés « Mangeons bien, mangeons sain ».

Un autre opérateur de commercialisation est intéressant à citer: le magasin Multiferme. Il s'agit d'un magasin de producteurs pour de la vente directe de produits de la ferme : il a été créé par 14 producteurs associés. Il propose de nombreuses viandes et légumes issus de l'agriculture raisonnée et paysanne (en partie bio). Il existe 2 lieux de vente : un à Val d'Esnoms, on y trouve aussi l'outil de transformation, et un en ville, à Asnières-lès-Dijon, proche de Dijon. Les producteurs ont fait ce choix notamment au vue de la différence entre la clientèle de la ville et celle de la campagne : les deux lieux de vente et production se complètent et se compensent financièrement. Quinze emplois ont ainsi été créés grâce à la croissance du magasin depuis 10 ans.

#### ▶ Détail des circuits de commercialisation empruntés par les exploitants enquêtés



#### **TRANSFORMATION**

Aucun transformateur n'est répertorié sur la zone en elle-même. Pour autant les producteurs du territoire ont témoigné avoir des outils de transformation à la ferme, ou prévoir de s'en équiper dans les années à venir. Du tri et stockage de céréales à un atelier de meunerie, en passant par le pressoir à jus, les ateliers de transformation à la ferme pourraient à l'avenir offrir une diversité intéressante de débouchés.

Pour la filière viande, la ville de Chaumont abrite plusieurs opérateurs, notamment l'abattoir de Chaumont et l'atelier de découpe Viande 52. Or, l'abattoir de Chaumont est menacé de disparition et bénéficie actuellement d'une dérogation d'habilitation qui court jusqu'à fin 2019 seulement. De nombreux acteurs sont mobilisés (éleveurs, bouchers, GMS, collectivités) afin de soutenir la reconstruction d'un abattoir multi-espèce sous le format d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) où plusieurs organismes pourraient tous s'impliquer. Le projet serait aussi d'ajouter un atelier de transformation et une ligne de surgélation. Comme l'abattoir multi-espèce le plus proche se trouve à près de 100km, à Pont Sainte-Marie, le maintien d'un abattoir local permettrait de développer différents labels de qualité, dont le label bio en lien avec des circuits de proximité. En effet, la proximité d'un abattoir proportionné aux besoins des producteurs du territoire est un atout indispensable pour soutenir les circuits courts en viande.

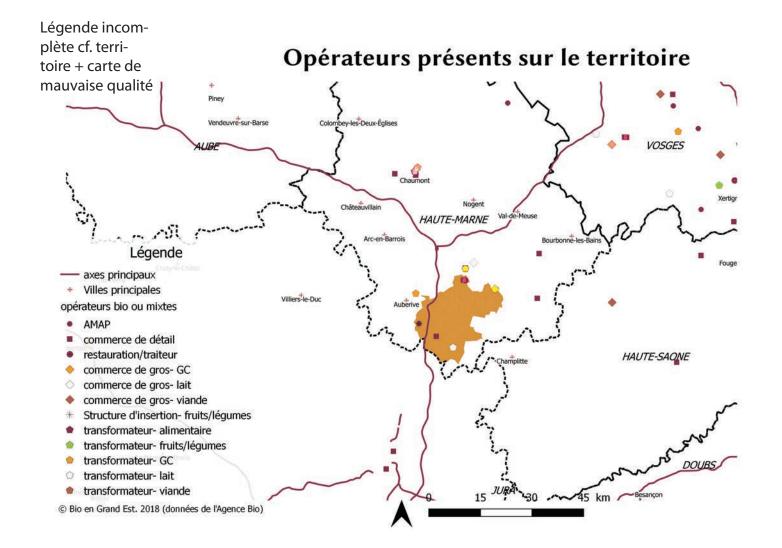
DISTRIBUTEURS SUR LA ZONE

+1 DISTRIBUTEUR/2016

+2 DISTIBUTEURS/2012

Deux boulangers sont implantés sur le territoire.

On identifie la fromagerie Germain sur le territoire. Une nouvelle usine, plus grande, a été inaugurée en 2018 à Vaux-sous-Aubigny et un magasin a été ouvert pour vendre les produits de la fromagerie.



### Les dynamiques collectives et initiatives locales

#### ► Initiatives agricoles

A l'échelle départementale, l'essentielle des initiatives se trouvent dans la partie sud de la Haute Marne, justement sur le territoire de Chaumont et Langres. Plusieurs acteurs sont porteurs de ces initiatives locales. On peut citer parmi eux l'association ADMA créée en 1993 (Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture)1

Une plateforme a fait également son apparition sous l'impulsion d'un producteur du territoire : la plateforme « agri-échange »: il s'agit d'un groupe de mise en relation des agriculteurs dans le but d'échanger des travaux agricoles. Son activité s'est bien développée sur le territoire en dessous de Langres. Jean Michel RABIET, céréalier bio sur le territoire est à l'initiative de la création de cette start-up: «Pour moi c'est un projet politique qui contribue à l'aménagement du territoire, en permettant d'échanger des compétences et du matériel sur des exploitations qui ne sont pas en capacité d'avoir tout cela en propre». Le principe est simple: l'agriculteur accumule des agri-euros lorsqu'il participe soit en prêtant des machines, soit en faisant de la prestation de service. Une facture est alors réalisée et des agri-euros sont déposés sur son compte grâce auxquels il peut recourir aux différents services proposés par la plateforme (prêt de matériel, de salariés, réalisation de prestation etc.). Diffusée en Haute Saône, Haute-Marne et Côte d'Or, la plateforme numérique devrait être gérée par trois animateurs qui seront bientôt présents sur les trois territoires (pour l'instant un seul est en poste depuis mars 2018 près de Langres). Le modèle économique est en construction : il devrait y avoir un abonnement annuel des producteurs auquel s'ajouterai une commission sur chaque prestation. Actuellement 80 agriculteurs sont inscrits et une trentaine échangent concrètement : « les retours sont très positifs et ils renouvellent régulièrement leur utilisation des services proposés par agri-échange », témoigne Jean-Michel RABIET.

Localement, le GAB 52 est cité comme un acteur important pour les agriculteurs bio interrogés. Une formation a été organisée sur les semences paysannes en novembre 2018 avec une quinzaine de céréaliers bio : une nouvelle dynamique en a émergé (entre au moins quatre des producteurs présents). L'objectif serait pour eux de développer auprès des boulangers locaux, la commercialisation de blé ancien bio. Un vrai travail de sensibilisation des boulangers est à faire mais l'exemple a déjà fait ses preuves en Côte d'Or, département limitrophe avec ces céréaliers. Le GAB 52 organise aussi une grande foire bio à Chaumont: la 16ème édition en octobre 2018 a été de nouveau une très grande réussite. 60 exposants-producteurs bio étaient présents pour accueillir plus de 2000 visiteurs. Présent sur le site du lycée agricole de Chaumont, ce moment festif a été l'occasion aussi de créer du lien avec les futurs agriculteurs qui seront amenés à travailler ou s'installer sur le territoire.

1. Voir la fiche territoire de l'Apance-Amance pour plus d'informations

#### Initiatives des collectivités

#### Circuits courts et restauration collective

Un travail a été initié sur le territoire pour impulser une réflexion autour des questions de l'alimentation.

La CCAVM est fortement impliquée aussi dans les questions de restauration collective locale et bio. Les élus ont une bonne maîtrise du code des marchés publics. En parallèle, à l'échelle départementale, un groupe s'est constitué pour travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges du département. Porté par le Conseil Départemental de Haute-Marne et animé par les cuisiniers des collèges de Prauthoy et Chateauvillain, ce groupe de travail a initié une démarche qualité pour faire évoluer les pratiques professionnelles sur la transformation des produits.

La CCAVM a également impulser sur son territoire un groupe de travail sur les circuits courts. Les habitants ont été amené à découvrir les différent circuits courts locaux afin qu'ils puissent choisir les plus adaptés. Des journées d'échanges entre chefs cuisiniers et producteurs ont également été organisées. De là est né le projet de PAT (Plan Alimentaire Territorial) porté par le PETR du Pays de Langres (Pôle d'équilibre territorial rural), présenté en 2018 suite à la réalisation d'un état des lieux de la restauration collective. Trois axes structurent ce projet : le premier vise à favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, productrice d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire. Le deuxième axe vise à développer l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective et le dernier est plutôt axé sur la diffusion et la lisibilité de cette démarche. Un réseau des PAT du Grand Est se doit d'être cité : il s'agit de l'outil en ligne « La main à la PAT », une plateforme en ligne des acteurs des PAT donnant notamment accès à une ressourcerie compilant des outils accessibles pour faciliter la mise en oeuvre de telle démarche.

#### Le Projet de Parc Naturel National (PNN) des forêts de Champagne et Bourgogne

Un GIP (Groupement d'Intérêt Public) travaille à l'émergence d'un nouveau parc naturel national. Un projet de charte Parc a été élaborée. L'une de ces orientations vise à « soutenir une agriculture durable » et notamment soutenir l'agriculture biologique (avec un objectif de 20 % de la SAU cultivée en bio à échéance de la Charte, si celle-ci est adoptée). L'État s'est aussi engagé pour compenser financièrement les mesures agro-environnementales qui seront mises en place sur les terres agricoles présentes sur le territoire du Parc National. Un point prioritaire de l'action du futur Parc apparaît particulièrement intéressant : le soutien à la filière bio à l'herbe. A ce sujet, un groupe de producteurs bio sur le lait de foin s'est constitué sur les Vosges et une partie de la Haute Marne. Il est animé par Bio en Grand Est. Le GIP en lien avec le GAB 52, l'ARDEAR et Terres de Liens va travailler sur les questions de transmission des exploitations : le territoire est en effet marqué par un vieillissement de sa population active (un tiers des chefs d'exploitations ont plus de 55ans). Le travail de mise en relation des cédants et des repreneurs vise notamment à soutenir les projets hors cadre familial qui ont le plus de difficulté à trouver du foncier. Enfin, s'ajoute aussi l'initiative intéressante et citée par les producteurs bio interrogés : la mise en place du label « Esprit Parc National ® ». Ce label ne peut s'appliquer qu'aux producteurs du territoire du Parc. Il vise la haute qualité environnementale des produits créés sur le territoire avec un cahier des charges assez stricte. Les produits doivent être respectueux de l'environnement et participer à la protection des territoires et des écosystèmes. Cela passe par des pratiques qui vont limiter le recours aux engrais de synthèses, aux produits phytosanitaires et aux ressources naturelles.

#### Initiatives citoyennes

La Maison de Courcelles est une association d'éducation populaire, qui accueille des colonies de vacances, des classes découvertes, des séminaires scientifiques, MRJC etc. L'association a souhaité trouver des approvisionnements locaux pour sa cantine et il a alors fait appel à l'ARDEAR pour l'accompagner. Le témoignage de la chargée de mission à ce sujet est très parlant: « si souvent les initiatives tiennent au départ, à une personne, elle doivent être appropriées par les équipes, il faut donc accompagner le changement (pédagogie, psychologie, obtention du soutien des élus locaux etc.) »

Depuis peu, la Maison de Courcelles gère également la restauration scolaire d'Auberive et de St Loup.

### **CONCLUSION**

Le territoire de Salon et du Haut Vingeanne a vu s'installer des agriculteurs assez précurseurs en agriculture biologique, faisant notamment de l'élevage et des grandes cultures. Depuis quelques années, la dynamique de conversion semble s'essouffler et les surfaces cultivées en bio peinent à augmenter. Pour autant, il semble que plusieurs facteurs devraient redonner un nouveau souffle à la dynamique bio sur ce territoire. Ainsi le projet de Parc national allié aux projets des collectivités sur le développement des circuits courts vont offrir l'opportunité de construire des liens entre les pratiques agroécologiques (cf. labellisation locales de qualité environnementale) et les outils de transformation et de distribution locaux (abattoir de Chaumont, la fromagerie de Vaux-sous-Aubigny, magasin Multiferme etc.). Ces dynamiques qui bénéficieraient plus largement à l'ensemble du territoire du Sud de la Haute-Marne devraient aussi bien sûr toucher la zone présentée dans cette fiche.

De plus, il ressort de cette analyse un point primordial : l'accompagnement des changements. Par exemple, il a été évoqué au cours des entretiens que des temps de rencontres entre acteurs du territoire devraient être organisés entre producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, etc. De même, des formations sur l'enjeu eau menées sur des zones de captages prioritaires ont fait ressortir des volontés de la part des agriculteurs d'être intégrés dès les premiers COPIL organisés par l'Agence de l'Eau afin de créer un climat de confiance entre les acteurs. De plus, plusieurs fois le rôle des élus locaux dans le développement de la bio a été sollicité. Pour cela, un vrai travail de sensibilisation doit être engagé sur le temps long, éventuellement par la mise en place de projets pluriannuels car les mentalités ne peuvent changer en une seule rencontre ou intervention

Sur un territoire où l'enjeu eau est vraiment primordial et où la bio ne s'est jusqu'à présent que peu développée, de nouvelles opportunités semblent permettre un changement et une nouvelle dynamique propice au développement des surfaces cultivées en bio. Cela pourrait contribuer grandement à l'amélioration de la qualité de l'eau, et la préservation de toutes les ressources naturelles de ce territoire.













www.eaurmc.fr



www.biograndest.org





#### En cas de question, contactez:

- **▶ Bio en Grand Est et GAB 52 :** 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage: Adeline VAULOT avaulot@haute-marne.chambagri.fr

# OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

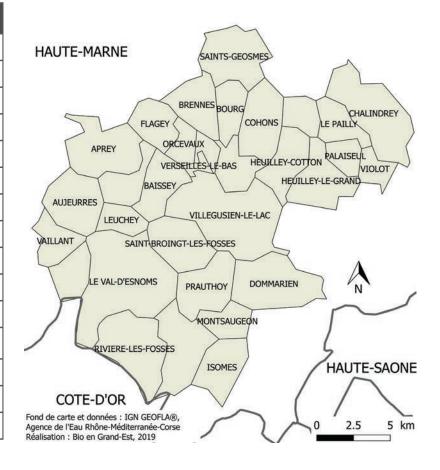
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

# TERRITOIRE DE Salon et du Haut Vingeanne

### Fiche méthodologie

### Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
MONTHUREUX-SUR-SAONE	88310
FIGNEVELLE	88171
MONT-LES-LAMARCHE	88307
SERECOURT	88455
SAINT-JULIEN	88421
GODONCOURT	88208
BLEURVILLE	88061
LES THONS	88471
MARTINVELLE	88291
TIGNECOURT	88473
CHATILLON-SUR-SAONE	88096
CLAUDON	88105
AMEUVELLE	88007
GRIGNONCOURT	88220
FOUCHECOURT	88179



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

www.eaurmc.fr www.biograndest.org





















### En cas de question, contactez:

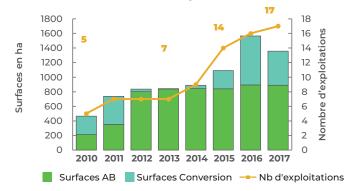
- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52: 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage : Adeline VAULOT avaulot@haute-marne.chambagri.fr

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

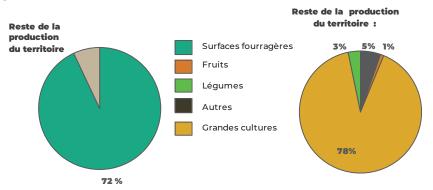
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé à la frontière entre la Haute-Marne et les Vosges, le territoire des sous-bassin versants de l'Amance et de l'Apance, regroupe 31 communes en partie regroupées au sein de la nouvelle Communauté de Communes des Savoir-Faire. C'est un territoire d'élevage et polyculture-élevage. On trouve un peu de viticulture au niveau de Coiffy-le-Haut. Le paysage est constitué de collines rapprochées entre lesquelles s'écoulent de nombreux cours d'eau, dont les rivières de l'Apance et de l'Amance. Les prairies couvrent l'essentiel des terres agricoles et sont réparties dans les vallons et le long des coteaux avant de laisser place à la forêt. Le bassin versant de l'Apance est uniquement concerné par la problématique des pollutions agricoles par les nitrates. En revanche, le sous bassin versant de l'Amance connaît une forte pollution diffuse par les pesticides: 100 % de ses masses d'eau sont touchées en plus de la problématique nitrates. Le territoire compte 3 captages prioritaire, dont 2 ayant une aire d'alimentation de captage délimitée et une problématique pesticide importante : la source de Marchemal-Loiselot à Enfonvelle et de la source de Villars-Saint-Marcellin et Genrupt à Bourbonne les Bains. Le dernier captage connaît une problématique pesticides et nitrates d'origine agricole : il s'agit de la source de la Dhuit-Fresne à Fresnesur- Apance, dont l'AAC est en cours de délimitation. Ces captages sont alimentés par des eaux souterraines.

#### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



### > Répartitions des cultures bio à l'échelle de la zone



#### ▶ nombre d'exploitations bio sur le territoire



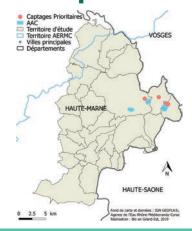








### TERRITOIRE des sousbassins versants de l'Amance et de l'Apance



# Contexte territorial de la zone d'étude

**31** COMMUNES

7477 HABITANTS

**204** EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

**20 635 ha** SAU

**3** CAPTAGES PRIORITAIRES

# Les productions agricoles bio en 2017

17 EXPLOITATIONS BIO

1356 ha CERTIFIES BIO DONT
466 HA EN CONVERSION

+ 13 % SURFACES BIO / 2016

+ 62 % SURFACES BIO / 2012

### 13 / 31 communes

AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

8 % DES EXPLOITATIONS DU SECTEUR SONT BIO

6,5 % DE LA SAU EN BIO SUR LA ZONE

Sources: Agence Bio

### Les productions agricole bio sur la zone d'étude



### ELEVAGE (SURFACES FOURRAGÈRES)

Le territoire compte 13 exploitations d'élevage dont 10 en bovin viande ou lait, 1 en ovin, 1 en caprin et 1 en apiculture.

16 exploitations sur les 17 produisent de la surface fourragère.

La surface fourragère représente 93% de la SAU bio. 91% de la surface fourragère est en prairie permanente.

Le nombre d'exploitations bio a progressé depuis 2012. La surface fourragère suit la même tendance hormis entre 2016 et 2017 où l'on identifie une diminution.

Alors que les exploitations bio représentent 8% des exploitations du territoire, la surface fourragère bio représente 9% de la surface fourragère du territoire.

Selon des entretiens réalisés en 2018, la proportion de prairies sur les exploitations pratiquant l'élevage est très importante : quasiment 80 % de la SAU de l'exploitation est en prairies permanente et un peu moins de 10 % en prairies temporaire. Cela n'est pas négligeable quand on connaît l'impact positif des prairies sur la qualité des eaux notamment lorsqu'elles sont conduites en bio (réduction de la pollution par les nitrates et par les pesticides).

▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures

16/17

**EXPLOITATIONS BIO** 

1267 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 439 HA EN CONVERSION

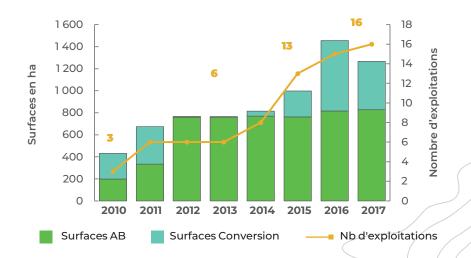
94% DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

**- 13** %

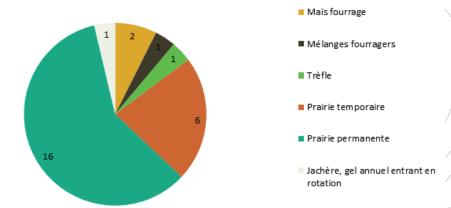
**ÉVOL. SURFACES BIO / 2016** 

+ 65 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2012** 



### ▶ Repartition par sous-filières du nombre d'exploitations faisant des fourrages et STH bio



#### **GRANDES CULTURES**

En 2017, 5 fermes sur 16 produisent des grandes cultures bio pour une surface de 70 ha. En 5 ans, on enregistre une progression de +61% des surfaces pour +1 ferme supplémentaire au bilan. Cette tendance est observable au moins depuis 2010. Seule l'année 2017 compte la perte d'une ferme productrice de grandes cultures bio et donc la diminution des surfaces associées.

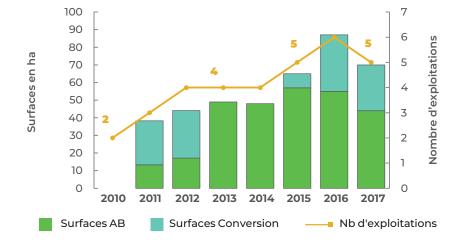
Les mélanges céréaliers avec légumineuses sont produits pas 4 des 5 exploitations engagées en grande cultures. Le triticale est lui produit sur 3 exploitations. Ces deux sous-filières représentent à elles seules 48ha soit près de 69 % de la SAU en grandes cultures bio. D'autres grandes cultures sont produites sur au moins l'une des exploitations du secteur (pois, épeautre, blé tendre, avoine, maïs grain etc.)

On remarque une différence de choix culturaux si on compare le bio au conventionnel où le blé tendre est la sous-filière principale en terme de surface, suivi de l'orge et du colza.

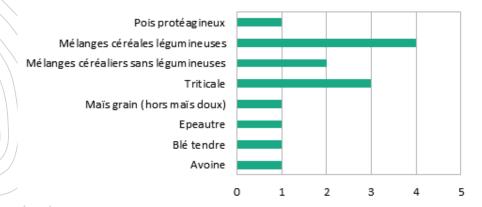
En bio, il est important de soulever un point pour ce territoire: la production de grandes cultures est principalement auto-consommée sur les fermes pratiquant de l'élevage d'où des surfaces relativement faibles pour ce type de production (en moyenne 14ha par exploitations bio sur la zone). Cela explique aussi le type de grandes cultures réalisés: triticale pois, maïs, féverole et avoine etc. Des cultures qui viennent compléter l'alimentation des animaux (herbe pâturée et fourrages principalement).

#### Évolution du nombre d'exploitation et des surfaces en grandes cultures bio et en conversion

#### ▶ Nombre d'exploitations faisant de la surface fourragère



### Nombre d'exploitations bio par sous-filières en grandes cultures



5 EXPLOITATIONS BIO

70 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 26 HA EN CONVERSION

**5** %

DE LA SAU EN BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

- **19 %** ÉVOL. SURFACES BIO / 2016

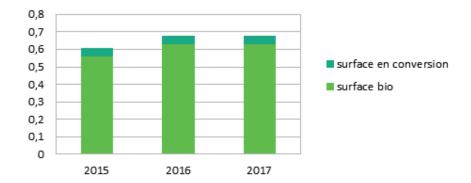
+61%

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2012** 



Le nombre d'arboriculteurs bio sur le territoire a progressé durant ces 7 dernières années : en 2010 un seul était présent, puis un second s'est installé en bio en 2011 avant d'être rejoint par un troisième en 2015. Cette progression du nombre d'exploitations bio engagées dans la filière, permet d'assurer une production fruitière assez diversifiée sur le territoire. Les surfaces engagées sont le plus souvent directement passées en bio car elles ne nécessitaient pas de temps de conversion. Le secret statistique protège les données antérieures à 2015 (où il y avait moins de 3 exploitations sur le territoire dans la filière arboricole).

#### ▶ Évolution des surfaces bio et en conversion en arboriculture



3

**EXPLOITATIONS BIO EN 2018** 

6800 m<sup>2</sup>

EN ARBORICULTURE BIO DONT 500 m<sup>2</sup> EN CONVERSION

0,05 %

DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE



### **MARAÎCHAGE, VITICULTURE ET PPAM**

Le territoire comprend 4 fermes en maraîchage. 2 résultent de projets d'installation en 2015 sur des terres qu'ils n'ont pas eu à convertir en bio. Les productions sont assez diversifiées. L'une des exploitations est celle du lycée agricole de Fayl Billot qui propose aussi une formation BPREA en maraîchage bio.

Un nouveau producteur produit des PPAM sur le territoire depuis 2017. Un viticulteur s'est converti au bio en 2011, sur les rares terres viticoles de Coiffy.

4

EXPLOITATIONS INSTALLÉES EN MARAÎCHAGE

2,54 ha

DE MARAÎCHAGE BIO

1

**PRODUCTEUR EN PPAM** 

٦

PRODUCTEUR EN VITICULTURE



### Tendances de l'évolution de l'AB

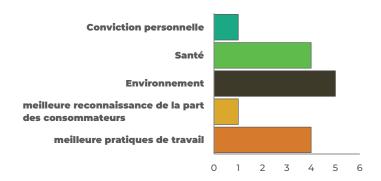
C'est en 2015 qu'on a remarqué la plus grande vague de conversion dans la zone, aussi bien en termes de nombre d'exploitations (cinq nouvelles), qu'en termes de surface engagées (+202ha par rapport à 2014). Depuis le mouvement poursuit sa route avec deux nouvelles exploitations engagées en bio chaque année, et 2018 n'échappe pas à la règle sur le territoire de l'Amance et de l'Apance, en production ovine/caprine. Il s'agit en grande majorité de conversion sur des exploitations qui existaient déjà.

La raison évoquée par les exploitants les plus récemment convertis est en premier lieu l'enjeu environnemental : ils étaient souvent convaincu par la bio et ont pour certains réalisé une conversion progressive avant même de s'engager officiellement dans les procédures (pas d'herbicide, de fongicide, d'engrais chimique par exemple etc.). Ce qui a motivé leur conversion était d'avoir un système cohérent avec leurs convictions personnelles et de pouvoir se retrouver dans leurs pratiques agricoles mais aussi commerciales (pouvoir être plus proche des consommateurs par exemple). De manière générale, pour tous les producteurs de la zone actuellement en bio, les raisons environnementales et la qualité de travail, de vie et de santé sont citées comme ayant orienté leur décision du passage en bio : il s'agit pour eux de participer à la préservation de la terre, et au bien-être des animaux et des habitants du territoire.

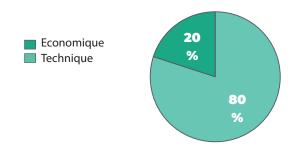
La principale contrainte évoquée lors des entretiens réalisés en 2018 est celle de la technique : plusieurs agriculteurs ont témoigné de leur appréhension avant le passage en bio de ne pas savoir faire techniquement et de devoir affronter le regard des autres producteurs. S'ajoute aussi l'apprentissage de techniques nouvelles remettant, parfois profondément en cause, les pratiques jusqu'alors utilisées (nouvelles cultures, autosuffisance alimentaire, approvisionnement en plants etc.). Les aides à la conversion ont été demandées par quasiment toutes les exploitations présentes sur le territoire (5 exploitations sur les 6 ayant répondu) : elles sont un soutien indispensable notamment les premières années car la contrainte financière est aussi évoquée comme un frein à la conversion du fait de la trésorerie tendue les premières années de conversion.

La très grande majorité des producteurs interrogés sur la zone évoque l'enjeu eau comme étant très important pour leur pratique. Deux d'entre eux sont présents sur des zones ayant un statut de protection particulier : l'un sur une AAC et les deux sur des zones dite vulnérables (subissant des pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole). Pour eux l'enjeu de l'eau est primordial et le statut de protection a constitué l'opportunité de réfléchir à une amélioration de leurs pratiques agricoles.

#### Motivations évoquées par les exploitants pour expliquer leur passage en bio



#### > Principales contraintes évoquées lors du passage en bio



+ 7 EXPLOITATIONS BIO / 2012 + 1

**EXPLOITATION BIO EN 2017** 

**EXPLOITATIONS EN 2018** 

### → Focus sur les cessations d'activité

Deux arrêts sont recensés sur le territoire en 2014 et 2015.

Le témoignage de l'un d'entre eux est intéressant à partager. Il s'agit d'un producteur qui s'est engagé dans une conversion pendant 4 ans mais qui a décidé de ne pas poursuivre en bio. Lors de son entretien, celui-ci a évoqué plusieurs raisons l'ayant poussé à cette décision : d'abord, le changement de règles concernant les primes à la conversion. En effet, il n'a pas pu toucher la dernière année d'aide comme cela était prévu au départ. De plus, il a eu de vraies difficultés au niveau de sa commercialisation car il n'existe pas de débouchés pour les broutards qui ne sont donc pas valorisés en bio. Alors qu'il avait décidé de ne plus se certifier en bio, il avait souhaité poursuivre avec les MAE (Mesures Agro-environnementales) pour maintenir son système extensif herbager mais là encore le soutien financier n'a pas été au rendez-vous à cause d'un plafonnement des aides : « on nous impose des contraintes sans avoir les aides ». Malgré son arrêt en production bio, il était prêt à maintenir des pratiques écologiquement plus bénéfiques pour la qualité des sols et de l'eau, le manque de soutien financier de ses pratiques le pousse à envisager sérieusement le retour à des pratiques non vertueuses pour l'environnement mais lui permettant de s'en sortir financièrement et d'être plus libre dans ses décisions. Les animatrices des Chambres de l'Agriculture de la Haute Marne ont témoigné du même risque : « si les MAEC devraient avoir un impact positif, celui-ci pourrait être mis à mal par la lourdeur administrative et les récentes décisions administratives : en effet, elles ont été maintenus en 2017 seulement sur certains territoires dont les zones de captages»

Il semble nécessaire de rester en alerte sur ce phénomène dans la zone, afin d'éviter la généralisation de la baisse des pratiques agro-écologiques engagées sur le territoire.

### La commercialisation des produits bio

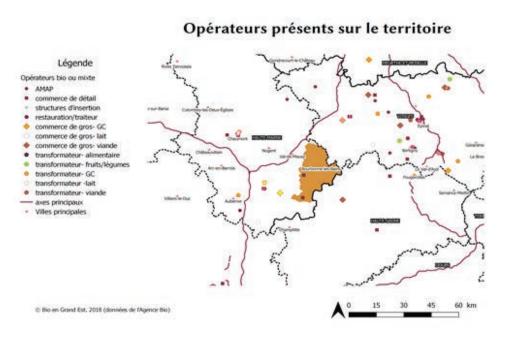
### DYNAMIQUE DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Un seul transformateur est installé sur le territoire bien que deux producteurs locaux affirment aussi faire de la transformation sur la ferme. De nombreux opérateurs sont présents à proximité du territoire. Dans un périmètre de 30 km autour de la zone, deux boulangers sont certifiés bio et deux fromageries : la fromagerie de l'Ermitage à Bulgneville, la fromagerie Hennezel installée à Ecolonie. Une huilerie (Saveur de Mets) est aussi installée à Auberive.

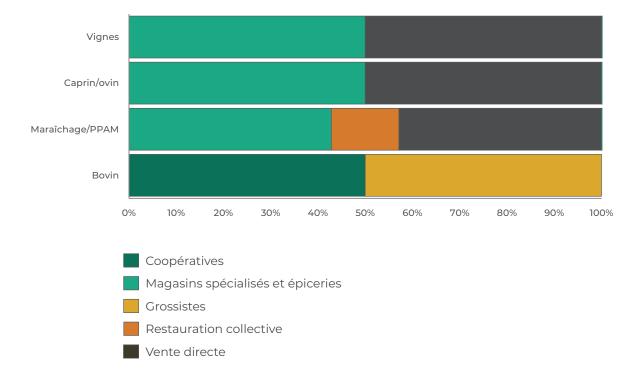
Les animaux bio sont vendus à des grossistes installés sur le secteur ou des maquignons. Unébio est également présent sur le territoire. Le lait est collecté par Sodiaal ou par Monts et Terroirs (rattaché à Sodiaal). Biolait est également présent sur le territoire.

La vente en circuit court dont la vente directe est aussi bien utilisée en maraîchage, qu'en viticulture ainsi que pour le fromage de brebis. Ces producteurs ont aussi très souvent recours aux magasins bio spécialisés et magasins de producteurs présents localement: Biomonde, Brin de campagne, Merveille de la nature, La Charmotte à Bouligney, la SCIC Biovair à Vittel. S'ajoute également deux épiceries de vente de produits locaux, dont la boutique éphémère des produits de la marque Made In Langres. Une AMAP est installée à Prez-sous-Lafauche: l'AMAP Prez de chez nous. Le marché de Bains-les-Bains dans les Vosges accueille aussi des producteurs bio.

En maraîchage, il semble que la demande de légumes frais soit supérieure à l'offre : il faudrait donc pouvoir encourager les installations, et organiser la mise en place de circuits de proximité.



#### Détail des circuits de commercialisation empruntés par les exploitants enquêtés



Une organisation collective existe à l'échelle de l'ancienne région, « Manger bio Champagne Ardenne » (MBCA). Cette plateforme organise la livraison de produits bio à la restauration collective en associant 20 producteurs bio. Née en 2008, elle s'adresse depuis 2017 aussi à la restauration commerciale et aux magasins. Fournissant des produits 100 % bio, 90 % sont aussi des produits régionaux. MBCA recherche de nouveaux producteurs pour sécuriser ses approvisionnements et proposer de nouveaux produits dans la perspective d'une augmentation de la demande. L'urgence principale est surtout pour les productions de volailles et fromage.

### Les dynamiques collectives et initiatives locales

### ▶ Initiatives agricoles

Sur ce territoire, les producteurs sont plutôt au commencement de leur réflexion sur les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. Plusieurs conseillères de la Chambre d'Agriculture ont confirmé que les producteurs se tournaient vers le volet mécanisation pour réduire les produits phytosanitaires mais n'allaient pas forcément jusqu'à envisager le bio. Plusieurs groupes écophyto travaillent sur la zone. Notons la participation du lycée agricole de Fayl Billot au groupe DEPHY sur les fleurs mais aussi le groupe DEPHY Ferme visant à travailler en réseau sur la protection biologique dans les serres. Des CUMA, notamment une à l'échelle départementale, ont aussi investis dans du matériel de précision et de désherbage mécanique.

Il faut citer aussi l'existence d'un appel à projet de la part de la région GE nommé « Reconquête de la qualité de l'eau en milieu agricole » (RQE). L'appel à candidature vise à répondre au besoin d'accompagnement des efforts dans le secteur agricole en matière de réduction et de maîtrise de l'emploi des intrants et de protection des ressources naturelles. Il concerne les territoire de l'ancienne région Champagne-Ardenne.

L'A.D.M.A (Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture) est une association créée en 1993 pour encourager les projets innovants. Elle fédère des agriculteurs ou futurs agriculteurs pratiquant l'accueil à la ferme, la production ou la transformation de produits fermiers mais aussi des entreprises artisanales en lien étroit avec le terroir. Son objectif est de permettre le développement des filières locales et de promotions des produits locaux. C'est un acteur à ne pas négliger dans la perspective d'un développement de nouvelles filières alimentaires locales sur le territoire.

Plusieurs initiatives en agriculture biologique sont à citer.

Il existe un espace test situé au lycée agricole de Fayl Billot, destinée aux maraîchers souhaitant expérimenter en condition réelle la pratique du métier afin de préparer au mieux l'installation. Il peut accueillir dans le cadre d'une coopération internationale, des stagiaires venus de Côte d'Ivoire. Le parcours de BPREA maraîchage bio inclus des visites de fermes à transmettre. Dans ce cadre, plusieurs projets de changements d'orientation des fermes existent, afin de passer d'une production laitière au maraîchage.

Le GAB 52, association départemental des agriculteurs bio est animé par un salarié de Bio en Grand Est. L'association met en relation les producteurs biologiques ou en réflexion sur l'agriculture biologique et les accompagne sur divers projets. Elle sensibilise et informe sur l'agriculture biologique les professionnels agricoles et le grand public.

Plus au nord, Bio en Grand Est, le GAB 52 et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ont initié une dynamique sur la thématique de la biodiversité. 2 fermes bio ont intégrées cette dynamique dans le Bassigny. Elles bénéficient de diagnostics écologiques, de moyens pour réaliser des aménagements paysagers et constituent un support de sensibilisation pour les agriculteurs des environs. Les collectivités concernées sont associées au travail dans le cadre de leur enjeu eau et de la politique publique de

Trame Verte et Bleue. Un deuxième volet de ce projet vise à intervenir sur de nouveaux territoires et à associer davantage d'exploitations. Il existe un groupe d'échange sur le lait de foin bio qui regroupe des producteurs de la Haute Marne et des Vosges afin de développer cette appellation nouvelle sur le territoire. Il est animé par le réseau Bio en Grand Est.

L'association Natur'ailes, d'éducation à l'environnement qui est installée à Varennes-sur-Amance a mis en place en 2017 un jardin pédagogique en agriculture biologique sur 800m² et installé des ruches. L'espace est à la fois un lieu de rencontres, de partage et d'expérimentation. Il accueille aussi des événements culturels.

L'association MBCA (Manger Bio Champagne-Ardenne) regroupe une vingtaine de producteurs bio de la Champagne-Ardenne autour de l'introduction de produits bio en restauration collective.

#### ► Initiatives des collectivités

De la même manière que le Conseil Départemental des Vosges pour la mise en relation des agriculteurs avec les appels d'offres de restauration collective, la Haute Marne adhère à la plateforme intranet Agrilocal. Une remarque est remonté lors de l'utilisation de cette plateforme : il semble qu'il y ai un manque de prise en compte du facteur de la rencontre humaine. Cela est pourtant nécessaire pour que tous les acteurs puissent comprendre les contraintes des uns et des autres. Il semblerait intéressant que se développe plutôt des moments d'échanges, formels ou non pour se faire rencontrer les restaurateurs et les paysans. Un savoir-faire développé par des organismes présents et investis localement, tels que l'ARDEAR.

Le territoire de Bourbonne-les-Bains est inclus dans le périmètre du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Langres. Le PETR s'est engagé dans la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT), axé sur le développement des circuits courts. Parti d'une dynamique d'approvisionnement local des lieux de restauration collective, ce projet de PAT affiche désormais une ambition plus vaste de développement de la plus-value territoriale à travers l'alimentation. Patricia Andriot, élue de la CCVAM et déléguée du PETR est actuellement en charge de la mission sur les circuits courts. Elle témoignait ainsi : « Pour tous ceux que nous avons rencontrés, utilisateurs comme producteurs, la difficulté est de faire coïncider offre et demande et d'assurer la livraison. Nous avions au départ l'idée de créer une légumerie sur le territoire mais ce n'est pas leur besoin. L'enjeu est plutôt de développer la production et surtout de créer la rencontre entre l'offre et la demande » .

En rapport avec cette thématique, un travail de recherche action a été mené en partie sur le territoire pendant trois ans dans le cadre d'un partenariat entre ARDEAR et des chercheuses de l'Université de Reims: il s'agissait d'étudier les facteurs de réussite des circuits courts en Région Grand Est. Le travail révèle un frein au développement des circuits courts: les producteurs sont amenés à assumer trois métiers en même temps (production, transformation et vente). Les résultats de cette étude viennent d'être publiés, mais il faudrait pouvoir en faire une vulgarisation. L'ARDEAR a témoigné des suites envisagées à donner à une telle étude: « on aimerait pouvoir faire des modules de formation et des outils pour partager les résultats de cette étude basée

### **CONCLUSION**

Au cours des huit dernières années, le territoire de l'Amance et de l'Apance a vu se développer sont activité bio de manière assez remarquable : elle est passée de 3 à 22 exploitations bio. La plus grande vague de nouveaux arrivants a eu lieu en 2015, et les années suivantes ont accueillis 2 nouveaux arrivants chaque année. Les surfaces fourragères occupent 94 % de la SAU, permettant d'alimenter les exploitations d'élevage de bovins. On observe malgré tout une diversification ces dernières années, assez timide mais progressive avec l'installation d'élevage caprins/ovins par exemple en 2018.

Plusieurs producteurs bio ont insisté sur ce qu'à constitué pour eux le fait d'être en partie présent sur des zones à enjeu eau: une vraie opportunité pour remettre en cause leurs pratiques et l'occasion de franchir le pas malgré des hésitations principalement techniques. Le GAB 52 est notamment cité comme un acteur accompagnant localement les producteurs bio de ce territoire. Le lycée agricole proposant le BPREA en maraîchage bio est aussi un acteur important du territoire, pouvant favoriser des dynamiques locales d'installation et/ou de conversion d'exploitation.

Si l'agriculture biologique sur ce territoire ne connaît plus une aussi grande dynamique locale qu'en 2015, plusieurs initiatives locales pourraient profiter à l'installation de nouveaux producteurs ou à la conversion d'actuels agriculteurs (PAT du Pays de Langres, formation maraîchage bio et Espace Test au lycée de Fayl Billot, formation sur les circuits courts, etc.). La demande des producteurs bio locaux est en partie d'assurer un soutien financier stable permettant de maintenir des pratiques durables sur les territoires en question. De plus, même si la réflexion des agriculteurs du territoire est pour l'heure plutôt tournée vers des pratiques dites raisonnées, l'expérience d'autres producteurs montre que cela constitue la première clé d'entrée vers un passage à l'agriculture bio. Un producteur témoignait ainsi : « au début on a changé nos pratiques parce que des produits allaient être interdits, mais on s'est vite rendu compte que l'agriculture biologique était logique : maintenant on ne sait plus si c'est l'équilibre de la nature qui nous pousse à produire ainsi ou si on c'est parce qu'on ne saurait plus faire autrement ».

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

'agriculture hig autour des cantages prioritaires en eau notable













www.biograndest.org

www.eaurmc.fr





#### En cas de question, contactez:

- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52: 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage : Adeline VAULOT avaulot@haute-marne.chambagri.fr

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

### TERRITOIRE des sousbassins versants de l'Amance et de l'Apance

### Fiche méthodologie

### Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
MONTHUREUX-SUR-SAONE	88310
FIGNEVELLE	88171
MONT-LES-LAMARCHE	88307
SERECOURT	88455
SAINT-JULIEN	88421
GODONCOURT	88208
BLEURVILLE	88061
LES THONS	88471
MARTINVELLE	88291
TIGNECOURT	88473
CHATILLON-SUR-SAONE	88096
CLAUDON	88105
AMEUVELLE	88007
GRIGNONCOURT	88220
FOUCHECOURT	88179



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE www.eaurmc.fr www.biograndest.org



















### En cas de question, contactez:

- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52 : 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage : Adeline VAULOT avaulot@haute-marne.chambagri.fr

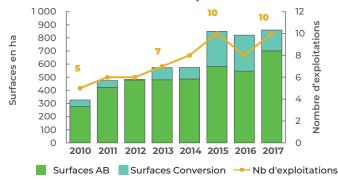
### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

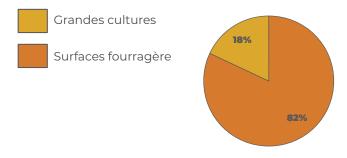
Situé sur le canton de Darney, ce territoire vosgien du sous bassin versant de la Saône Amont se trouve en tête du bassin de la Saône . Il regroupe 20 communes et 2 communes situées en Haute-Saône. Caractérisé par une ressource en eau abondante et une grande diversité de paysage, ce territoire accueille une vraie richesse écologique : forêts alluviales, étangs etc. En grande partie agricole, cette zone connaît une politique de protection des eaux contre les pollutions diffuses par les pesticides et par les nitrates d'origine agricole. L'orientation technico-économique principale des exploitations est polyculture-élevage. L'élevage de bovins est largement majoritaire et le cheptel est estimé à 13 343 bêtes en 2010. Il y a 4 Aires d'Alimentation de Captage (AAC) correspondants aux captage de la source de Marlinvaux à Grignoncourt, de Marmont à Saint Julien, de la source de Orivelle à Ameuvelle, et de la source ferme de l'étang à Lironcourt. La superficie totale de ces AAC représente 1276 ha. 3 de ces AAC sont classées comme prioritaires. Grenelle avec une problématique nitrates à laquelle s'ajoute la problématique pesticide pour 2 d'entre elles. En 2017, 861 ha sont en bio ou en conversion. Les exploitant(e)s bio de la zone ont en moyenne 43 ans. Il y a quasiment autant d'exploitants installés suite à la reprise d'une exploitation déjà en bio que de conversion. La dynamique bio est moins importante dans cette zone des Vosges que

#### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude

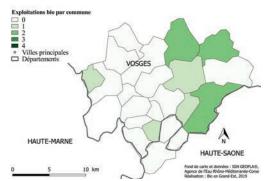
dans la zone vosgienne située autour du captage de la commune de Harol.



### ▶ Répartitions des cultures bio à l'échelle de la zone



### ▶ nombre d'exploitations bio sur le territoire



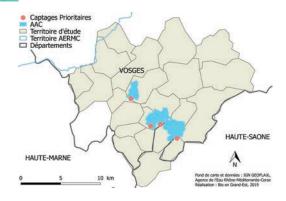








# **TERRITOIRE DE la Saône Amont**



# Contexte territorial de la zone d'étude

**22** COMMUNES

3439 HABITANTS

116 EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

**12 291 ha** SAU

**3** CAPTAGES PRIORITAIRES

# Les productions agricoles bio en 2017

11 EXPLOITATIONS BIO

863 ha CERTIFIES BIO DONT 159

HA EN CONVERSION

+ 5 % SURFACES BIO / 2016

+ 78 % SURFACES BIO / 2016

7 / 22 communes

AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

7,2 % DES EXPLOITATIONS DU

SECTEUR SONT BIO

7 % DE LA SAU EN BIO SUR LA

ZONE

Sources : Agence Bio

### Les productions agricole bio sur la zone d'étude



### **ÉLEVAGE (SURFACES FOURRAGÈRES)**

L'élevage est largement majoritaire sur ce secteur du sud des Vosges expliquant le nombre important de surfaces fourragères : la barre symbolique des 500ha a été dépassée en 2015 pour atteindre quasiment 700ha en 2017. En l'espace de 7 ans, le nombre d'exploitations bio dans ce secteur a plus que doublé, passant de 4 à 9. La vague de conversion a été particulièrement forte en 2015.

Alors que dans le conventionnel, la variété majoritaire de fourrage est le maïs, en bio ce sont plutôt la luzerne et les prairies temporaires qui sont majoritaires. Les surfaces fourragères permettent de subvenir aux besoins des animaux élevés sur le territoire : les vaches laitières sont les plus nombreuses, avec un cheptel s'élevant à 181 bêtes en 2017. La production animale bio est pour autant assez variée avec la présence d'un élevage de brebis, un de porc et deux élevages de vaches allaitantes. Depuis 2003, un apiculteur bio est également installé sur le territoire.

### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations et des surfaces

10 800 9 700 Nombre d'exploitations 8 600 7 500 400 5 300 3 200 100 0 0 2010 2013 2014 2015 2016 Surfaces AB **Surfaces Conversion** Nb d'exploitations 9

**EXPLOITATIONS BIO** 

692 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 63 HA EN CONVERSION

81%

DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

+ 3,5 % ÉVOL. SURFACES BIO / 2016

+ 66 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2012** 



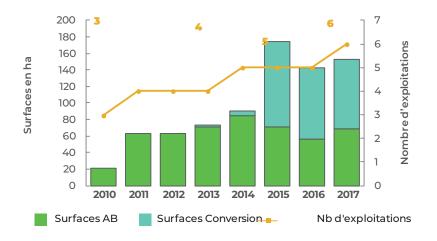




### **GRANDES CULTURES**

Les grandes cultures bio ont connu une forte expansion en 2015 sur ce territoire : on est passé de 90 ha à plus de 150 ha de grandes cultures, soit une hausse de 67 %. L'augmentation progressive du nombre d'exploitations engagées dans ce secteur traduit un intérêt croissant et pérenne pour cette production. Ainsi, 6 exploitations bio produisent des grandes cultures en 2017 sur la zone, soit une de plus qu'en 2016. Le triticale et les mélanges de céréales et légumineuses sont majoritaires. Cela différencie la production bio de celle conventionnelle majoritairement orientée vers la production de blé tendre et d'orge.

▶ Évolution du nombre d'exploitation en grandes cultures



**6**EXPLOITATIONS BIO

153 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 84 HA EN CONVERSION

18 %

DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

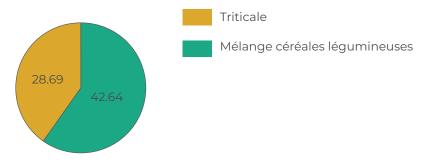
+7%

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2016** 

+ 144 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2016** 

### ▶ Répartition des exploitations bio par sous filières principales (nbr d'ha en bio ou conversion)





### ARBORICULTURE ET MARAÎCHAGE

Deux maraîchers bio sont présents sur la zone dont un depuis le début des années 1990. Une exploitation s'est installée en 2007 en arboriculture bio. Le secret statistique protège le reste des données concernant cette zone car peu de maraîchers ou arboriculteurs même en conventionnels, sont installés sur ce territoire.

**2** EXPLOITATIONS BIO EN MARAÎ-CHAGE

1

EXPLOITATION BIO EN ARBORI-CULTURE

### Tendances de l'évolution de l'AB

Une hausse régulière mais plutôt lente du nombre de bio dans la zone

Toutes les conversions déjà réalisées ou en cours concernent des exploitations en polyculture-élevage. Il s'agit de l'orientation principale des exploitations du secteur. Le seul exploitant exclusivement céréalier est un paysan-boulanger bio.

En 2015, c'est 276 ha supplémentaires en bio et 2 nouvelles exploitations en polyculture élevage bio dont l'une à la suite d'une installation sur une ferme conventionnelle. Dans les deux cas des pratiques avaient déjà été adoptées sur la ferme rendant la conversion plus aisée (moins de recours aux engrais chimiques, animaux en plein air etc.).

On dénombre un seul arrêt sur la zone pour lequel s'applique le secret statistique.

## 10 EXPLOITATIONS BIO EN 2018

+2

**EXPLOITATIONS BIO EN 2017** 

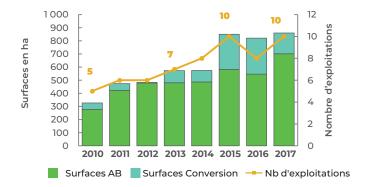
+2

**EXPLOITATIONS BIO EN 2018** 

#### Connaissance de l'enjeu eau

Sur les 10 producteurs bio de la zone, 6 affirment avoir des terres ayant un statut particulier de protection. Au moins 5 sont installés sur des aires d'alimentation de captage (AAC). Pour la majorité d'entre eux, une AAC n'est pas une contrainte au vue de leur pratique en bio.

#### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



#### **▶** Motivations

L'un des nouveau exploitant hors cadre familial a témoigné avoir saisi l'occasion de pouvoir s'installer en bio sur ses terres car elles n'avaient subi que peu de produits chimiques jusqu'alors et cela n'avait donc pas engendré de gros changement de pratiques (pas de vermifuge par exemple).

Selon un autre exploitant ayant converti son exploitation, le cheminement a été plus progressif : il a d'abord pu bénéficier des MAE (mesures agro-environnementales) pour l'accompagner dans la réduction des phytosanitaires et de la fertilisation. Cependant le bio l'avait toujours intéressé car selon lui, c'est un mode de production qui est gage d'autonomie et de meilleure valorisation des productions.



### → Focus sur les transmissions d'activité

Sur les 9 producteurs interrogés, trois ont souligné leur intérêt pour la question de la transmission de leur ferme. Bien qu'étant encore loin d'être concernés directement par cette problématique, ils l'intègrent dans la construction de leur projet. Il s'agit notamment pour eux de s'assurer que leur exploitation puisse être viable économiquement pour trouver un futur repreneur et ainsi préserver la multiplicité des petites fermes locales.

### La commercialisation des produits bio

### **DYNAMIQUE DU SECTEUR AVAL BIO DONT COMMERCIALISATION DES PDODUCTEURS**

Dans la zone, très rurale, il n'y a pas de distributeur répertorié.

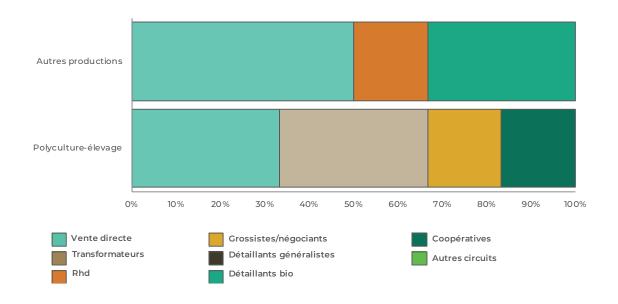
A proximité de cette zone on trouve plusieurs opérateurs de commercialisation. Les producteurs bio du secteur n'utilisent pas tous les mêmes circuits de commercialisation bien que sept producteurs sur onze aient recours aux circuits courts et trois aux circuits longs. La variété des débouchés en circuit court est intéressante à préciser. Les magasins de producteurs sont souvent cités par les producteurs interrogés : Brin de Campagne à Chaumont, les Forges à Epinal, Esprit paysan à Vezoul, l'Escale Campagnarde à Jeuxey près d'Epinal, la Charmotte à Bouligney. Deux drives fermiers sont aussi cités : AGACI à Remiremont et Les Bios du Coin. Notons également la présence de deux AMAP locales : Prez de chez vous et Sain Bio'z. La vente directe à la ferme est utilisée par au moins trois producteurs de la zone. Enfin, la plateforme agrilocale lancée par le département des Vosges est également un débouché pour l'un des agriculteurs de la zone. On trouve également présent sur ce territoire l'association les bios du coin : 11 producteurs vosgiens se sont regroupés pour former un collectif qui fournit en drive des produits bio et locaux. Huit points relais sont installés sur les fermes dans les Vosges, et notamment à Monthureux-sur-Saône, Regnevelle et Vioménil.

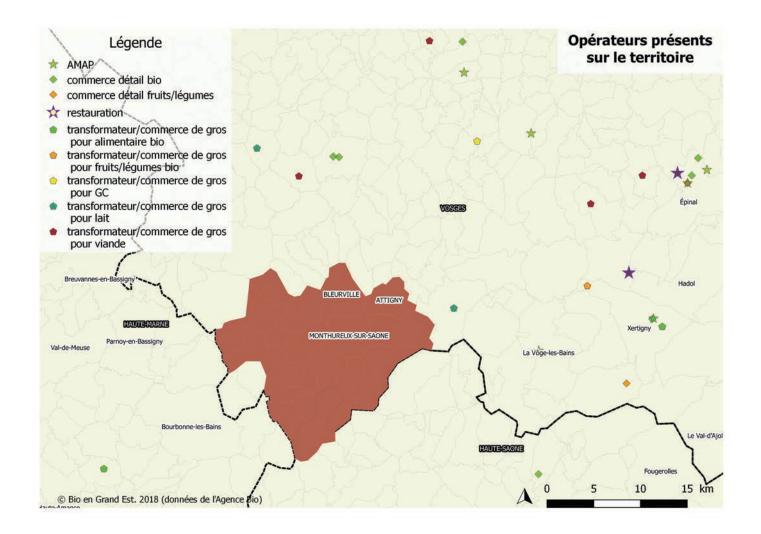
Deux entreprises travaillent essentiellement sur le secteur : la Coopérative Agricole Lorraine et les Moulins Jacquot qui collectent des céréales sous contrat. D'autres opérateurs de filières situés à proximité de la zone ont été cités lors des entretiens : le marchand de Bestiaux Haute Saône Bétail, et la minoterie Dornier. Des opérateurs bio ou mixtes sont présents dans un périmètre de 20Km autour de la zone et pourraient être des débouchés potentiels pour de futurs producteurs bio: le Moulin d'Heucheloup à Begnecourt, la fromagerie l'Ermitage à Bulgneville, la SAS CEREALIA à Vittel.

L'entreprise Biodéal fabrique du fromage bio : elle souhaite développer sa filière lait de chèvre et de brebis bio en ne s'approvisionnant plus que localement. Elle travaille donc avec les éleveurs du territoire avec le soutien actif d'une salariée de l'équipe de Bio en Grand Est. Biodéal a également installé un outil de transformation sur le site d'Ecolonie à Hennezel (88260). Un éleveur enquêté à fait part de ses difficultés à valoriser la viande de mouton et d'agneau bio localement.

Quatre producteurs ont des outils de transformation à la ferme, ce qui permet de produire une variété de produits locaux : boulangerie (paysan-boulanger installée à Régnevelle), fromagerie, jus (GAEC Moine à Xertigny) et miel.

### > Détail des circuits de commercialisation empruntés par les exploitants enquêtés





### Les dynamiques collectives et initiatives locales

### Initiatives des collectivités

La Plateforme agrilocal88 a été mise en place par le département des Vosges pour mettre en relation la commande publique et les producteurs locaux. Voici le témoignage d'un producteur utilisateur de cette plateforme : « La Plateforme agri local est très intéressante car elle met en relation avec le service public, mais elle manque d'engagement public pour favoriser vraiment le bio et le local » En effet le producteur doit faire face à un refus de la moitié des propositions faites, mais il reconnaît aussi l'engagement de certaines communes pour donner la priorité au bio et local. Un autre témoignage a confirmé l'intérêt d'une telle plateforme tout en soulignant le fait qu'elle n'avait pas été pensée pour intégrer la dimension humaine des relations commerciales : « on reste dans un système où les acteurs ne comprennent pas les contraintes des uns et des autres et cela pourrait être dépassé par l'organisation de rencontres entre restaurateurs et producteurs. ».

Une autre initiative du Conseil Départemental et de la Fédération Départementale des chasseurs des Vosges a été cité régulièrement au cours des entretiens réalisés. Elle vise à la plantation de haies chez les agriculteurs mais aussi les particuliers, associations etc. Le département s'engage à fournir les plants et les producteurs doivent se charger de l'entretien des haies (préparation du sol, paillage etc.). Plusieurs des agriculteurs de la zone s'inscrivent dans cette démarche visant à restaurer la richesse des paysages ruraux mais aussi maintenir la biodiversité du territoire.

### Dynamique du réseau Bio en Grand Est et GAB88

Le GAB88 connaît une bonne dynamique grâce à l'investissement historique de producteurs bio. Bio en Grand Est anime désormais ce groupement départemental. Investi depuis plusieurs années dans des animations grand public, le GAB88 organise notamment deux fêtes bio très reconnues localement : «Relanges bio » et « fêtons la bio » à Tendon. Pour la 13ème édition de Relanges bio en 2018 ce sont 40 producteurs sur 100 exposants qui représentaient la bio, avec un succès toujours aussi important auprès du public. Trois fermes du GAB88 ont organisés aussi la fête du lait bio en juin 2018. Ce GAB 88 réfléchit de plus en plus à son implication dans le développement de l'AB via la mise en place de groupe locaux de réflexion sur une pluralité de thématiques (ex : transmission/installation, commercialisation etc.)

Un groupe est également animé par le réseau Bio en Grand Est : il regroupe des éleveurs de chèvres et de brebis livrant leur lait chez Biodeal. Ils sont actuellement 10 paysans dont 2 porteurs de projets. En réflexion pour la création d'un groupement de producteurs sur cette filière, cela permettrait aux producteurs de s'assurer une filière longue en plus de leur filière courte propre.

### **CONCLUSION**

Bien que les chiffres présentés dans cette fiche ne semblent pas faire apparaître une grande dynamique de conversion au sein de ce territoire d'étude, plusieurs témoignages intéressants recueillis lors des enquêtes permettent de nuancer grandement cette analyse : « Il y a une dynamique de conversion en AB localement, notamment du côté de Relanges ». « La tendance actuelle est à la réflexion, notamment chez les exploitants ayant des fermes de taille moyenne, mais aussi chez ceux qui partent en retraite et souhaitent transmettre leur ferme à de futurs exploitants de plus en plus intéressés par la bio».

La réflexion est entretenue notamment par des conversions sur des fermes d'exploitants considérés comme des références à l'échelle locale, ce dont témoignait notamment l'un des exploitant bio : «Quand ce sont des producteurs réputés localement qui se tournent vers le bio, alors cela fait d'autant plus réfléchir les autres. Ils ont plus d'impact que lorsqu'il s'agit d'un jeune qui s'installe et qui est alors plutôt marginalisé. »

Si le temps est à la réflexion sur la conversion pour les producteurs présents sur ce territoire d'élevage, il semble aussi que les critères de diversification et le soucis de maintenir une multiplicité de fermes de taille moyenne soit une priorité des paysans locaux. L'accompagnement de ces dynamiques apparaît alors d'autant plus important dans ce contexte local.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN** RHÔNE-MÉDITERRANÉE













www.eaurmc.fr



www.biograndest.org





### En cas de question, contactez:

- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52 : 03 26 64 96 81
- Animatrice captage: Amélie JULIEN amelie.julien@vosges.chambagri.fr

# **TERRITOIRE DE la Saône Amont**

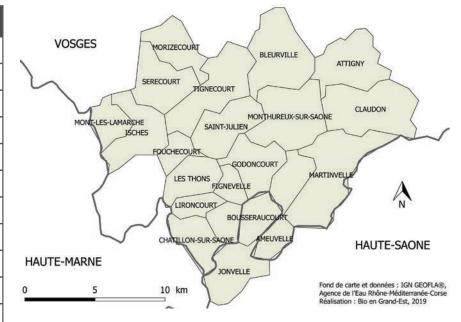
# OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

### Fiche méthodologie

### Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
MONTHUREUX-SUR-SAONE	88310
FIGNEVELLE	88171
MONT-LES-LAMARCHE	88307
SERECOURT	88455
SAINT-JULIEN	88421
GODONCOURT	88208
BLEURVILLE	88061
LES THONS	88471
MARTINVELLE	88291
TIGNECOURT	88473
CHATILLON-SUR-SAONE	88096
CLAUDON	88105
AMEUVELLE	88007
GRIGNONCOURT	88220
FOUCHECOURT	88179



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

EAU BIO & TERRITOIRES











www.biograndest.org

www.eaurmc.fr





### En cas de question, contactez:

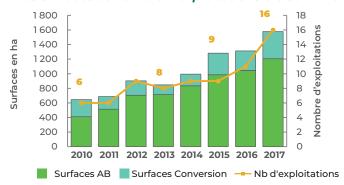
- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52 : 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage : Amélie JULIEN amelie.julien@vosges.chambagri.fr

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

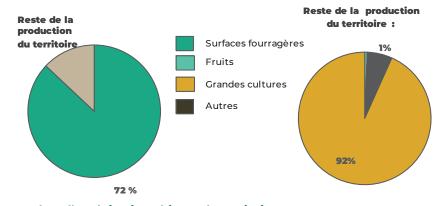
L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

Situé dans le Centre-Sud des Vosges, le territoire du « Haut Coney » compte le captage de la source de la Rochotte sur la commune de Harol. Suivant les limites du sous-bassin versant du Coney, ce territoire fait l'objet d'une politique de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides, l'objectif est de limiter les traitements phytosanitaires en mettant en place des pratiques pérennes : surface en herbe, maîtrise foncière, et aussi agriculture bio. Un travail a été engagé à ce sujet sur les treize communes vosgiennes inclues dans la zone d'étude ainsi que sur les communes avoisinantes. Ce territoire est largement consacré à l'élevage de bovin lait et mixte en conventionnels comme en bio. Cette zone connaît un développement de l'agriculture biologique assez remarquable : on note un quasi doublement des producteurs engagés en bio depuis 2016. La moitié des exploitations bio du secteur sont issues de conversions récentes. La production bio augmente et se diversifie. Le fourrage bio est la production dominante suivie des grandes cultures et de la production fruitière.

#### ▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude



### ▶ Répartitions des cultures bio à l'échelle de la zone



### ▶ Nombre d'exploitations bio sur le territoire











# TERRITOIRE DU Haut Coney



# Contexte territorial de la zone d'étude

13 COMMUNES

**11 749** HABITANTS

**226** EXPLOIT. AGRICOLES (RGA 2010)

13 577 ha SAU

CAPTAGE PRIORITAIRE

# Les productions agricoles bio en 2017

16 EXPLOITATIONS BIO

1205 ha CERTIFIES BIO DONT

375 HA EN CONVERSION

+ 15 % SURFACES BIO / 2016

+ 71 % SURFACES BIO / 2012

8/13 communes

AYANT AU MOINS UN AGRI BIO

10,7 % DES EXPLOITATIONS DU

SECTEUR SONT BIO

19,3 % DE LA SAU EN BIO SUR LA

ZONE

Sources: Agence Bio

### Les productions agricole bio sur la zone d'étude



### **ELEVAGE (SURFACES FOURRAGÈRES)**

12/16 exploitations bio pratiques l'élevage en 2017. 11 exploitations ont un atelier bovin dont 6 en bovin lait. 1 exploitation a des ateliers ovin, porcin, caprin.

13 exploitations bio produisent du fourrage.

Les exploitations bio faisant de l'élevage ont en moyenne 120ha de SAU dans la zone : une part importante d'exploitations bio sont en auto-consommation pour lescéréales. Les prairies permanentes et temporaires représentent une part majoritaire de la surface agricole utile (SAU) de la zone étudiée : 68 % de la SAU est en prairie permanente et 13 % en prairies temporaire.

▶ Évolution des surfaces et nombre d'exploitations en grandes cultures

13

**EXPLOITATIONS BIO** 

1047 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 375 HA EN CONVERSION

**33** %

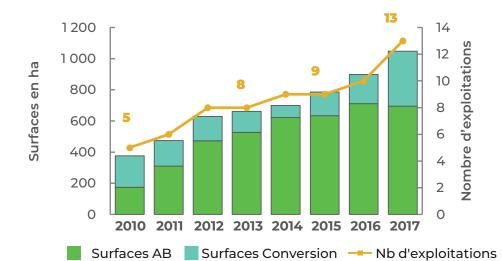
DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

+ 17 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2016** 

+ 66 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2012** 







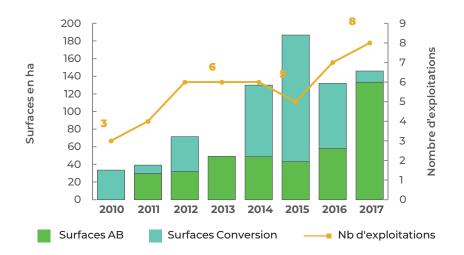
### **GRANDES CULTURES**

Il existe 8 exploitations en 2017 produisant des grandes cultures biologique sur 133 ha. On remarque une forte augmentation du nombre de surface cultivées en 2014 et 2015.

Une variété assez importante de céréales est cultivée sur la zone avec une part majoritaire pour les mélanges céréaliers et les légumineuses, suivi par le blé tendre, puis l'avoine, le seigle et le triticale.

La surface moyenne exploitée en grandes cultures est de 18ha par exploitation : cela est relativement faible et s'explique par le fait qu'on ait des exploitations en système de polyculture-élevage.

▶ Évolution du nombre d'exploitation et des surfaces en grandes cultures



8 EXPLOITATIONS BIO

146 ha

CERTIFIÉS BIO DONT 13 HA EN CONVERSION

12 %

DE LA SAU BIO DE LA ZONE D'ÉTUDE

+ 11 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2016** 

+ 104 %

**ÉVOL. SURFACES BIO / 2012** 



### **ARBORICULTURE ET PPAM**

En 2017, le territoire comprend 1 atelier PPAM et 3 ateliers fruits.

Les principales cultures bio des exploitations arboricoles du secteur sont la pomme, les noix et une variété importantes de petits fruits et de rhubarbe notamment.

Le secret statistique protège certaines données annuelles concernant ces deux productions.

3

EXPLOITATIONS BIO EN ARBORICULTURE

9,33 ha CERTIFIÉS BIO

DONT 8,78 HA EN CONVERSION

1

**EXPLOITATIONS BIO EN PPAM** 



### **LÉGUMES FRAIS**

On compte deux fermes en maraîchage depuis 2010, mais ce chiffre est tombé à une seule exploitation entre 2013 et 2016. Le secret statistique protège les données annuelles de ce secteur.

Si le maraîchage était donc faiblement représenté sur ce territoire jusqu'à présent, il pourrait bien connaître un développement en bio dans les années à venir. En effet, on observe dès 2018 qu'au moins deux jeunes maraîchers s'installent ou ont un projet d'installation, ce qui pourrait bien dynamiser le secteur qui ne nécessite que peu de surface (ferme ayant entre 1 et 3ha)

**Z** EXPLOITATIONS BIO EN MARAÎ-CHAGE

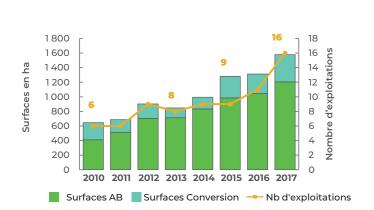
### Tendances de l'évolution de l'AB

On observe une vraie dynamique sur la zone : alors qu'il y avait 11 exploitations bio installées en bio en 2016, ce nombre est passé à 20 en 2018. 5 nouveaux exploitants bio se sont installé au cours de l'année 2017 et 4 en 2018. Il faut savoir que seule une exploitation bio était installée avant les années 2000. Ainsi, la dynamique bio sur la zone est plutôt récente.

La diversification des productions bio sur le territoire est un phénomène marquant : deux ativités maraîchères, deux activités de production laitière, une activité de production de PPAM, une activité d'apiculture et une activité de collecte de sève de bouleau.

Deux projets d'installation et un projet de conversion ont déjà été identifiés pour l'année prochaine.

#### Évolution des surfaces et nombre d'exploitations bio sur la zone d'étude





### **▶** Motivations

La santé est le motif de certification le plus cité par les nouveaux producteurs. L'environnement et les raisons économiques suivent comme motivation pour expliquer la certification en bio des nouveaux producteurs. En effet, du fait d'une commercialisation en vente directe, le contact avec le consommateur influence une partie des producteurs ayant fait le choix de l'agriculture bio : c'est une pratique gage de qualité mais aussi d'autonomie sur la ferme.

Les producteurs interrogés sont également très sensibles à la question de la qualité de l'eau et au moins 7 d'entre eux sont concernés par une aire d'alimentation de captage. Sensibles également à la rareté de l'eau, plusieurs ont témoigné de pratiques visant à économiser et protéger la ressource en eau (paillage, faible chargement, investissement dans des systèmes d'irrigation ou de bassin de retenu d'eau).

La lourdeur administrative lors du passage en bio a été soulignée lors des entretiens comme étant l'une des contraintes les plus importantes.

Un arrêt de certification bio recensé sur la commune de Harol ces dernières années: la raison principale évoquée est la perte de fertilité de la terre au bout de 5 ans d'exploitation en bio.

Sur 16 répondants, seulement deux producteurs ont déclaré n'avoir reçu aucune aide lors de leur passage en bio. Plusieurs d'entre eux ont affirmé souhaiter avoir des modèles économiques autonomes vis à vis des aides, d'autant plus face à la difficulté et l'insécurité de les recevoir.

### → Focus sur les transmissions d'activité

8 exploitants bio se disent concernés par la question de la transmission et 4 sont en recherche de repreneur pour leur exploitation, ne pouvant envisager de transmission familiale. La moyenne d'âge des personnes concernées par cette question de transmission est de 50 ans.

### La commercialisation des produits bio

### DYNAMIQUE DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTEURS BIO DE LA ZONE

Au sein de la zone d'étude, quatre préparateurs sont présents : trois sont situés à Xertigny et il s'agit principalement d'outils de transformation installés sur ferme.

Concernant les distributeurs au sein de la zone, on peut citer celui arrivé récemment et en distribution mixte : le drive fermier de la Vôge (distribution à Xertigny).

Le circuit court est le mode de commercialisation privilégié pour plusieurs filières : la vente directe au consommateur est majoritairement utilisée, aussi bien pour les légumes frais, les fruits que pour la viande. Ces filières passent aussi par des détaillants bio (magasin spécialisés ou de producteurs).

En regardant dans le périmètre proche (15km aux alentours) on observe qu'il existe une dynamique importante sur la distribution locale des produits bio.

Tout d'abord, il existe une forte présence de magasins bio spécialisés à proximité de la zone : on peut penser que cela soutient le développement de la diversité de la production bio sur la zone. La proximité avec la ville d'Epinal permet l'implantation de plusieurs de ces magasins spécialisés bio.

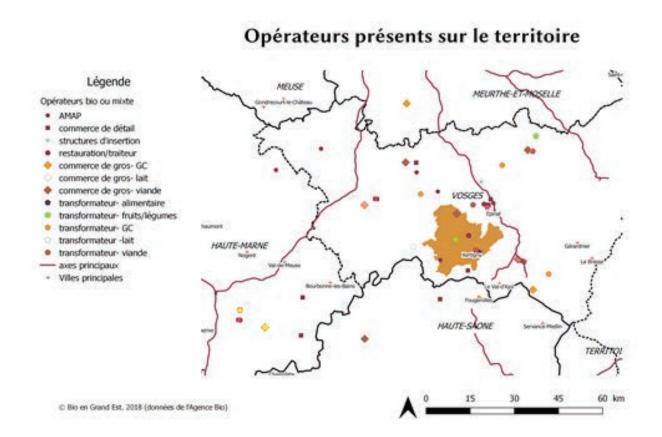
Cinq magasins de producteurs sont quant-à eux implantés plutôt en zone rurale et sont des débouchés fréquemment cités par les producteurs de la zone : la Charmotte à Bouligney et Esprit Paysan à Vezoul pour la Haute Saône, Brin de campagne à Chaumont, L'escale campagnarde à Jeuxey ou encore A la revoyotte à Les Forges. Les systèmes d'AMAP ou paniers sont aussi régulièrement cités comme moyen de commercialisation : AMAP'orte à Dompaire, l'Association GACI en drive fermier en plus du drive fermier précédemment cité à Xertigny.

#### ▶ Opérateurs filières- circuit long

La principale filière de la zone est celle laitière : c'est le collecteur de lait Lactalis qui est le plus représenté chez les producteurs de cette filière lait (5/6).

Ce sont des coopératives régionales qui servent de débouchés aux grandes cultures (Probiolor et la Coopérative Agricole Lorraine).

Concernant la filière viande, on identifie les acteurs : Unébio, Cobevim, l'abattoir Montagne Sud à Dommartin-les-Remiremont, l'abattoir de Mirecourt et Elivia, grossiste de viande important qui fait de la transformation en bio.



### Les dynamiques collectives et initiatives locales

#### ▶ Les dynamiques collectives locales et initiatives exemplaires

#### De l'échange de matériel

Sur les 17 producteurs enquêtés dans la zone, 7 déclarent faire partie d'un groupe formel d'échange de matériel (4 dans une CUMA).

#### Dynamiques collectives de réduction des phytosanitaires

Un groupe 30 000 existe depuis un an et travaille sur les questions de fertilité des sols et réduction des phytosanitaires (essai de désherbage mécanique et rotation des cultures). Il regroupe pour l'instant entre 10 et 12 exploitations. Ce même groupe est aussi présent sur le second territoire d'étude vosgien.

Une ferme, localisée sur le périmètre du captage prioritaire à Harol, a participé au DEPHY Tour: une journée de porte-ouverte a eu lieu le 21 novembre 2017, au cours de laquelle une quarantaine d'agriculteurs se sont rendus pour échanger sur la réduction des phytosanitaires adaptée au système de polyculture élevage. Une autre porte ouverte organisée en 2017 s'est faite sur une ferme bio située sur l'AAC de Harol.

#### **Groupes projets bio**

Quatre groupes d'échanges sont présents sur la zone et sont animés par le réseau : l'association APLB Grand Est (Association des Producteurs de Lait Biologique), un groupe technique et économique pour la filière lait en lorraine. Un groupe d'une dizaine de producteurs travaille depuis récemment sur le développement du lait de foin bio dans le Sud lorrain et champardennais. Enfin, un groupe d'éleveurs de lait de chèvres et brebis bio travaille en collaboration avec Biodéal afin de pouvoir commercialiser des fromages bio locaux. Enfin, récemment des maraîchers ont évoqué la création d'un groupe informel local concernant le maraîchage bio afin de travailler sur l'aspect commercialisation.

Cette zone est également le territoire d'action du GAB88 qui est assez actif sur les animations à destination du grand public (voir fiche Haut Coney). Plusieurs groupes locaux sont en cours de création, afin d'initier localement des réflexions sur les orientations et dynamiques de la bio locale.

#### Initiative locale : une légumerie pour développer l'approvisionnement de la RHD

Un projet de légumerie a vu le jour sur l'ancien site de Lactalis à Xertigny. L'objectif de ce projet est de créer une plateforme de transformation de légumes destinée à alimenter la restauration collective en produits locaux et issus en partie de l'agriculture biologique. La phase pilote de ce projet devrait commencer dès la fin de l'année 2018 et quatre emplois en insertion devraient être créés dans le même temps. La communauté d'agglomération d'Epinal et la mairie de Xertigny soutiennent la création de cette association dénommée « Pôle Ecoter Vosges Alimentation » Plusieurs structures associatives et/ou d'insertion ont pris part au projet : les Jardins de Cocagne de Thaon les Vosges et AGACI notamment.

Tous les maraîchers de la zone ont été invités à une session d'information concernant la mise en place de la légumerie. Quelques points d'attention ont alors été relevés lors de nos entretiens et notamment la crainte du manque d'approvisionnement local ou de rentabilité de cet outil de transformation. En revanche le volet conserverie qui devrait être développé dans un second temps a marqué l'intérêt tout particulier des maraîchers bio locaux, qui y voient un vrai intérêt pour mieux valoriser leurs légumes (confection de soupes, sauces, confitures etc.).

### Témoignage d'une commune engagée pour sauver son captage d'eau potable : l'exemple de Harol

Le maire de Harol s'est engagé pour sauver le captage d'eau potable de sa commune menacé de fermeture pour cause de trop forte pollution d'origine agricole. Cinq agriculteurs sont sur l'aire d'alimentation de captage dont un en bio. Le maître mot du maire est aujourd'hui la «prévention» : selon lui il serait mieux de pouvoir sensibiliser et raisonner les acteurs du territoire, plutôt que de devoir agir de manière curative. La prise de conscience de la nécessité de résoudre le problème de la pollution de l'eau a été collective. Le maire a appuyé sur le fait que même les producteurs en conventionnels se sont attachés à réduire l'usage des produits phytosanitaires pour réduire leur impact sur l'eau. De plus, la commune a racheté une quinzaine d'hectares qu'elle a pu échanger avec les agriculteurs ayant des terres autour du captage. Aujourd'hui ce sont donc 120 ha qui sont protégés par un bail environnemental avec un cahier des charges strict. Et cela a permis en cinq ans de résoudre le problème de pollution et de redescendre sous les seuils réglementaires en vigueur. Le maire lors d'un entretien a insisté sur la bonne entente qu'il existe entre tous les agriculteurs de la commune : le dialogue existe bien entre producteurs bio et conventionnels, notamment parce que plusieurs d'entre eux sont impliqués dans le conseil municipal.

Dans le prolongement de cette prise de conscience, le maire a évoqué le projet de mettre en place un magasin de producteur au sein de sa commune : il mettrait à disposition un local fraîchement rénové et situé à proximité d'une entreprise employant plus de 150 personnes. Dans le cadre du Plan Alimentaire Territoriale (PAT) de la ville d'Epinal, ce projet pourrait être soutenu et ainsi permettre de redonner un peu de vie dans cette commune qui connaît une forte demande en terme de lieu de résidence. Or, actuellement seul un boulanger communal est installé localement. Un autre magasin de producteur pourrait voir le jour à Dompaire dans le cadre de ce même PAT : le maire de Harol s'est dit attentionné au fait de ne pas créer plusieurs lieux se concurrençant dans un périmètre assez réduite.

### **CONCLUSIO**

Les principales exploitations bio sur la zone sont engagées en polyculture élevage avec une part importante en production laitière et en viande bovine. On note une dynamique récente d'installation et conversion qui est doublement intéressante : d'abord, le nombre d'exploitations bio a presque doublé en l'espace de deux ans seulement et ensuite, ces nouveaux arrivés sont engagés dans des productions qui ont permis de diversifier l'offre en produits bio sur le territoire. On remarque ainsi l'arrivée croissante de maraîchers bio en 2017-2018 et sûrement encore d'autre à venir. La relation de confiance avec les clients et la recherche d'autonomie sur les fermes restent les raisons principales citées pour expliquer le passage en bio des exploitations présentes sur le territoire.

La vague de nouveaux arrivants en bio ouvre de nouvelles opportunités de développement de circuits locaux de commercialisation, d'autant que les projets portés ou soutenus par des élus semblent aller dans ce sens : des magasins de producteurs pourraient être soutenus dans le cadre du PAT d'Epinal à Harol ou Dompaire, tout comme le projet de légumerie à Xertigny à destination de la restauration hors-domicile mais aussi un potentiel atelier de conserverie.

Enfin, les organisations collectives de producteurs bio qui sont bien impliquées sur le territoire pourraient ainsi participer au maintien ou à la création d'une économie dynamique dans les communes rurales.

**OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN** RHÔNE-MÉDITERRANÉE













www.eaurmc.fr



www.biograndest.org



#### En cas de question, contactez:

- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52 : 03 26 64 96 81
- Animatrice captage: Amélie JULIEN amelie.julien@vosges.chambagri.fr

### OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'agriculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

# TERRITOIRE DU Haut Coney

### Fiche méthodologie

### Communes du regroupement d'AAC

Communes	Code INSEE
MONTHUREUX-SUR-SAONE	88310
FIGNEVELLE	88171
MONT-LES-LAMARCHE	88307
SERECOURT	88455
SAINT-JULIEN	88421
GODONCOURT	88208
BLEURVILLE	88061
LES THONS	88471
MARTINVELLE	88291
TIGNECOURT	88473
CHATILLON-SUR-SAONE	88096
CLAUDON	88105
AMEUVELLE	88007
GRIGNONCOURT	88220
FOUCHECOURT	88179



OBSERVATOIRE EAU ET BIO DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

griculture bio autour des captages prioritaires en eau potable

www.eaurmc.fr www.biograndest.org



















### En cas de question, contactez:

amelie.julien@vosges.chambagri.fr

- ▶ Bio en Grand Est et GAB 52 : 03 26 64 96 81
- ► Animatrice captage : Amélie JULIEN -